



# PROJET DE DISPOSITIF DIME PHARE

## 2024-2028

DISPOSITIF D.I.M.E  
**PHARE**  
PÔLE HANDICAP D'ACCOMPAGNEMENT  
ET DE RESSOURCES POUR L'ENFANT  
APEI DE CHAMBERY



# Table des matières

---

GLOSSAIRE.....	4
1. Le paradigme du fonctionnement intégré du DIME PHARE.....	6
1.1 Les grandes orientations et les valeurs de l’APEI de Chambéry .....	6
1.2 Historique et construction du DIME PHARE .....	7
1.3 Présentation et cadre général du DIME PHARE.....	8
1.4 Le cadre institutionnel réglementaire et les principes d’intervention .....	9
1.4.1 Le cadre réglementaire, les évolutions législatives et les recommandations nationales.....	9
1.4.2 Le nouvel agrément du DIME PHARE et son implantation sur le territoire.....	11
1.4.3 Les valeurs et principes d’intervention.....	11
1.4.4 La démarche qualité .....	12
1.5 Les principales missions du DIME PHARE .....	14
1.5.1 Les missions d’accompagnement au sein de l’accueil de jour et de hébergement.....	14
1.5.2 Les missions d’interventions dans le milieu de vie de la personne type SESSAD .....	18
1.5.3 Les missions d’accompagnement dans les transitions .....	19
1.5.4 Les missions d’accompagnement dans les situations complexes.....	19
1.6 Les moyens humains et matériels du DIME PHARE.....	19
1.6.1 Les moyens en ressources humaines : Organigramme RH, instances de régulation, formation et plan mobilité.....	19
1.6.2 Les moyens matériels et la logistique .....	23
2. L’accompagnement personnalisé.....	24
2.1 L’admission et le profil des personnes accompagnées : .....	24
2.1.1 Le public accompagné.....	24
2.1.2 Les critères de priorisation : .....	24
2.1.3 La procédure d’admission et la contractualisation.....	24
2.1.4 La contractualisation et la durée de l’accompagnement : .....	25
2.2 Les besoins des personnes accompagnées et offre de service .....	27
2.2.1 L’identification des besoins .....	27
2.2.2 L’évaluation fonctionnelle des besoins du PCPE .....	27
2.3 Les différentes modalités d’accompagnement .....	28
2.3.1 L’accueil de jour sur le site du DIME PHARE ou à l’UEMA : .....	29
2.3.2 L’hébergement en internat éducatif de semaine .....	29
2.3.3 Les accompagnements en milieu ambulatoire .....	29
2.3.4 Les accompagnements des situations complexes .....	30
2.3.5 L’accompagnement des transitions .....	31
2.4 Un accompagnement personnalisé sous le mode collaboratif .....	32
2.4.1 le PP dans une culture collaborative.....	32
2.4.2 Un projet personnalisé en tant que processus.....	33
2.4.3 Le DIME PHARE / un système interactif et les modalités de coopération .....	35

3. LES PERSPECTIVES à court, moyen et long terme .....	37
3.1 Développer les projets inclusifs de scolarisation :.....	37
3.2 Développer le panel des modalités d'accompagnement .....	37
3.3 Renforcer la culture collaborative au sein du DIME PHARE .....	37
3.4 Développer les coopérations inter-institutionnelles et inter-opérateurs .....	38
3.5 Le plan d'actions réactualisé .....	40
ANNEXES .....	43
Annexe 1 : Organigramme de l'association APEI de Chambéry.....	43
Annexe 2 : Fiches action : .....	43

*Ce projet de dispositif est issu de plusieurs groupes de travail composés de personnes accompagnées, de parents et de professionnels de l'ensemble du DIME, qui ont permis d'identifier, à partir d'échanges et de questionnements, des axes d'amélioration pour un meilleur accompagnement des personnes et de leur famille.*

*Je tiens à remercier, en tant que directrice du DIME PHARE, toutes les personnes qui ont contribué à cette œuvre collective directement ou indirectement, dans un esprit collaboratif et constructif.*

# GLOSSAIRE

SIGLE	SIGNIFICATION
AAH	Allocation de l'Adulte Handicapé
ABA	Applied Behaviour Analysis Analyse appliquée du comportement
AEEH	Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé
AES	Accompagnant éducatif et social
ANESM	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services sociaux et Médico Sociaux
APEI	Association des parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis
APS	Activités Physiques et Sportives
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aide sociale à l'enfance
ATC	Autorité de tarification et de contrôle
CAA	Communication augmentée et alternative
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CATSA	Centre d'Accueil Thérapeutique Spécifique de l'Autisme
CD	Conseil Départemental
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie pour les personnes handicapées
CESA	Centre d'Évaluation Savoyard de l'Autisme
CFA	Centre de formation d'apprentis
CHMS	Centre Hospitalier Métropole Savoie
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie
CSSCT	Commission de santé, sécurité et conditions de travail
CME	Centre Médico Éducatif
CMP	Centre Médico Psychologique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité social et économique
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DIPC	Document individuel de prise en charge
DRA	Dispositif Ressources Autismes
EAM	Établissement d'accueil spécialisé : Maison d'accueil spécialisé MAS ou Foyer d'accueil médicalisé FAM
EANM	Établissement d'accueil non médicalisé : Foyer d'hébergement FH ou Foyer de vie FDV
ESAT	Établissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS	Établissements et services médico-sociaux
ESS	Équipe de suivi de scolarisation
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé aujourd'hui EAM
GEVA-SCO	Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico Éducatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instances Représentatives du Personnel
MAS	Maison d'Accueil Spécialisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OVA	Objectif Vaincre l'Autisme
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PCH	Prestation de Compensation de Handicap

<b>SIGLE</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
PAG	Plan d'accompagnement global
PAM	Plateforme aidants multiservices
PHARE	Pôle Handicap d'Accompagnement et de Ressources pour l'Enfance
PP	Projet Personnalisé
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
RBPP	Recommandation de bonnes pratiques professionnelles
REPAIR	Équipe Ressources École pour les Personnes avec Autisme vers une Inclusion scolaire réussie
RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
SAAGI	Service d'Accompagnement pour personnes avec Autisme, de Guidance et d'Intégration
SAJ	Service d'accueil de jour
SERAFIN.PH	Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées
SESSAD	Service d'Éducation et de Soins Spécialisés A Domicile
TDI	Trouble du développement intellectuel
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UE	Unité d'enseignement
UEE	Unité d'enseignement externalisée
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UNAPEI	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
VISA	Vie intime, sexuelle et affectivité

# 1. Le paradigme du fonctionnement intégré du DIME PHARE

## 1.1 Les grandes orientations et les valeurs de l'APEI de Chambéry

L'Association des parents de personnes handicapées mentales, et de leurs amis, de Chambéry, dénommée APEI DE CHAMBERY est une association loi 1901.

L'APEI DE CHAMBERY accueille et accompagne depuis plus de 60 ans, des enfants et adultes avec troubles du neuro-développement. L'association souhaite que les personnes en situation de handicap s'épanouissent dans une société inclusive et accueillante. Les valeurs qu'elle défend sont le respect, le professionnalisme, l'engagement, et la responsabilité avec en toile de fond un questionnement éthique constant.

L'APEI DE CHAMBERY est une association familiale reconnue d'utilité publique qui gère 17 établissements et services sur le Grand Chambéry. Elle accueille plus de 600 enfants et adultes et emploie environ 500 professionnels sur ses différents sites.

L'association s'inscrit dans les orientations de l'UNAPEI 2025 2030 : accompagner la société pour réussir la société inclusive.

L'APEI de Chambéry s'inscrit comme partenaire actif et innovant de la démarche « Réponse Accompagnée pour Tous (RAPT) » : trouver des réponses aux personnes sans solution-prévenir les ruptures de parcours et accompagner les aidants.

L'APEI de Chambéry a le souci permanent de s'adapter aux évolutions du paysage médico-social et aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille, autour des valeurs qui lui sont chères.

Les différentes structures peuvent s'appuyer sur un siège ressources composé de plusieurs services supports permettant de faciliter la gestion des établissements et services et d'améliorer sans cesse la qualité des accompagnements des personnes vulnérables (cf organigramme du siège annexe 1).

L'association s'engage au titre de la responsabilité sociétale à intégrer les objectifs de développement durable aux actions associatives et stratégiques. Elle veille pour chaque structure à définir les objectifs du développement durable et à limiter les impacts de l'activité sur le climat et la biodiversité.

Ce projet réactualisé du DIME PHARE découle directement du projet associatif global « Voyage autour de nos différences » de l'APEI de Chambéry autour des 3 axes suivants :



## 1.2 Historique et construction du DIME PHARE

Expérimenté depuis 1999, le DIME PHARE s'est construit à partir des expérimentations d'accompagnements diversifiés et de l'évolution des pratiques professionnelles. De plus en plus de personnes ont profité de changement de modalités d'accompagnement en fonction de l'évolution de leurs besoins et du panel de réponses diversifiées. Le fonctionnement en dispositif a rapidement montré ses atouts. La culture institutionnelle du fonctionnement intégré se développe au sein des pratiques professionnelles.

Une convention cadre a été établie en 2021 en attendant le décret des dispositifs en fonctionnement intégré. Elle regroupe l'IME le Bourget, les deux SESSAD TRAMPOLINE ET SAAGI, l'UEMA SAAGI et le PCPE.

Le DIME PHARE a été inauguré le 23 septembre 2022 en présence des autorités de contrôle et de tous les partenaires. Le conseil de la vie sociale (CVS) a été élargi à l'ensemble du dispositif fin 2022.

Le décret du 5 juillet 2024 est venu fixer les modalités de fonctionnement des dispositifs en fonctionnement intégré : « ...*Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins* ».

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le budget du DIME est unique à partir d'un seul organigramme des ressources humaines.

Le site du DIME PHARE est localisé à Challes les Eaux, site sur lequel est implanté l'IME le Bourget depuis 1982.

Le DIME PHARE s'inscrit pleinement dans la dynamique de dispositif et offre plusieurs modalités d'accompagnement avec la possibilité d'évoluer rapidement d'une modalité à l'autre.

**P comme Partenaires.** Le DIME est ouvert sur l'extérieur et s'inscrit dans un large réseau d'acteurs sur le territoire afin de développer le panel de réponses aux besoins des personnes accompagnées et faciliter leur parcours de vie. Ce dispositif s'appuie sur la co-construction à commencer par les **3P**, Partenariat Parents Professionnels.

**H comme Handicap** qui mobilise ensemble, parents, familles, professionnels autour du projet de la personne, de sa capacité à faire des choix et à les mettre en œuvre.

**A comme Accompagnement** : Des modalités d'accompagnement différentes suivant les parcours et les besoins évolutifs de chacun.

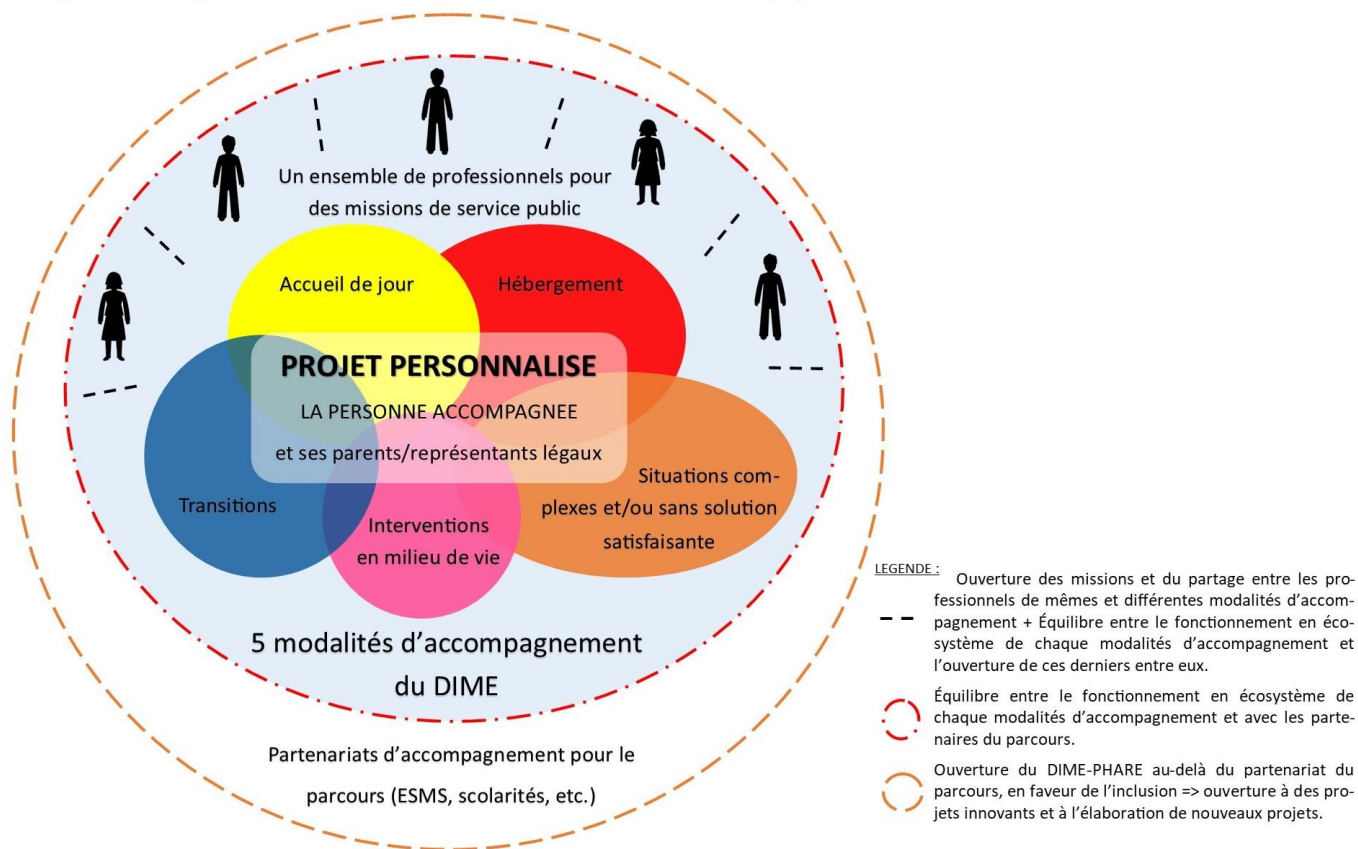
**R comme Ressources** : pour l'enfant et l'aidant, pour les professionnels, pour les partenaires

**E comme Enfant** : « chacun son chemin » suivant son tempérament, ses capacités, ses dons, ses envies, ses difficultés, son environnement familial.

## 1.3 Présentation et cadre général du DIME PHARE

# LE DIME-PHARE = un état d'esprit

Un état d'esprit qui crée une augmentation de l'ouverture à l'intérieur et à l'extérieur des écosystèmes, un élargissement des possibles et un renforcement de l'individualisation des accompagnements



Le DIME PHARE est organisé autour de 5 Pôles qui renvoient à des modalités d'accompagnement différentes.

- 1/ L'accueil de jour est proposé sur le site du DIME PHARE (Challes les Eaux) et à l'UEMA
- 2/ l'hébergement en internat de semaine sur le site du DIME PHARE
- 3/ Les interventions en milieu de vie, dites ambulatoires de type SESSAD
- 4/ Le pôle situations complexes externes types PCPE ou internes au dispositif
- 5/ Le pôle Transitions de la petite enfance jusqu'au secteur adulte.

Le DIME PHARE fonctionne sur 210 jours par an conformément au contrat pluriannuel d'objectif et de moyens de l'association signé avec notre autorité de contrôle, l'agence régionale de santé (ARS).

**1/ L'accompagnement en accueil de jour** au sein du DIME se définit par ses missions éducatives, thérapeutiques et d'enseignement.

**Sur le site de Challes les Eaux :**

A l'instar d'un établissement scolaire : l'IME le Bourget se présente comme une communauté « éducative » importante aux côtés des parents, dont la mission est de contribuer au développement de l'autonomie et de la personnalité des enfants, ainsi qu'à leur future insertion sociale en tant que citoyen et professionnelle pour une partie.



« Et un peu plus » : les particularités cognitives, sensorielles et psychiques liées aux différents troubles exigent des soins, des étayages et des adaptations spécifiques, pour soutenir le développement des capacités et des compétences de la personne.

### **L'UEMA à la Motte Servolex :**

L'UEMA, unité d'enseignement maternelle autisme, est une classe implantée à l'école maternelle Le Picolet à la Motte Servolex aménagée pour un enseignement adapté. Elle a été mise en place à partir de septembre 2020, portée par le SESSAD SAAGI.

Cette classe accueille sept élèves âgés de 3 à 6 ans présentant un TSA et un retard de développement. Sa mission principale est d'accompagner de façon individualisée chaque élève et leur famille dans le cadre d'une prise en charge globale, pédagogique, éducative et thérapeutique. (cf annexe projet de service de l'UEMA). L'équipe de professionnels médico-sociaux intervient conjointement avec l'enseignante spécialisée détachée de l'éducation nationale.

**2/ L'hébergement en internat de semaine** accompagne les personnes à partir de 11 ans au développement de l'autonomie, des gestes de la vie quotidienne, à l'ouverture à l'environnement et à la socialisation.

**3/ L'accompagnement en milieu de vie de l'enfant** ou service ambulatoire est assuré par le SESSAD SAAGI (service d'aide aux aidants orienté TSA avec ou sans troubles associés) présenté en annexe et le SESSAD Trampoline (orienté TDI avec ou sans troubles associés).

### **4/ Le pôle situations complexes**

Les situations dites complexes sont identifiées soit en interne soit en externe type PCPE (Pôle de compétences et prestations externalisées)

Elles sont définies par la présence ou le risque de rupture de parcours et se traduisent par des besoins de la personne excédents les moyens d'accompagnement au sein d'une collectivité (exemple du besoin d'encadrement du un pour un). Dans la majorité des situations, la pluralité des besoins identifiés nécessite un multi-partenariat et implique une coordination du projet de la personne (simple ou renforcée).

Le PCPE, mis en place en 2017, est porté par le DIME PHARE en étroite collaboration avec le DIME de Marlioz de l'Association les Papillons Blancs et s'inscrit dans le cadre de la démarche « une réponse accompagnée pour tous ».

**5/ Le pôle transitions** accompagne l'enfant, l'adolescent ou le jeune adulte dans les étapes clé de son parcours (passage de la petite enfance à l'enfance, de l'enfance à l'adolescence, et de l'adolescence à l'âge adulte), notamment dans le cadre de l'entrée ou de la sortie, ou de réorientation et d'évolution au sein du DIME.

## **1.4 Le cadre institutionnel réglementaire et les principes d'intervention**

### **1.4.1 Le cadre réglementaire, les évolutions législatives et les recommandations nationales**

Le DIME PHARE est réglementé par les différentes législations suivantes :

- Code de l'Action sociale et des Familles,
- La loi 2002-02 du 2 janvier 2002 rénovant l'action médico-sociale,
- La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap,

- La loi 2007-208 du 5 mars 2007 relative à la protection juridique des majeurs,
- La loi 2009-879 du 21 juillet 2009 (loi HPST),
- La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République,
- La loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et le décret 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré,
- L'instruction N° DGCS/SD3B/2016/119 du 12 avril 2016 relative à la mise en œuvre des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées,
- LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance,
- **Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux ; JORF n°0159 du 6 juillet 2024.**

*« ...fixe les modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux accompagnant des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, en coopération avec les établissements d'enseignement, afin d'éviter les ruptures de parcours. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins... Afin de répondre aux besoins évolutifs de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte, l'ESMS fonctionnant en dispositif intégré, s'assure de proposer un ensemble de prestations adaptées, souples et modulaires ».*

#### Les principales réformes et rapports :

- Rapport « Zéro sans solution », Denis PIVETEAU, 10 juin 2014 et 2020,
- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD),)
- Le rapport SERAFIN PH : Réforme tarifaire pour faciliter les parcours des personnes handicapées accompagnées par les services ou accueillies dans les établissements médico-sociaux, CNSA, 2018,

#### L'ensemble des modes d'intervention du DIME s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles concernant les troubles du neurodéveloppement ainsi que sur les recommandations et de l'HAS notamment les RBPP suivantes :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre – 2008
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent – 2012
- Les comportements-problèmes : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés. – 2016
  - « Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire » du 7 septembre 2021.
  - Socle commun d'actions pour les professionnels exerçant dans les ESSMS de la protection de l'enfance et du handicap ».
- Stratégie pour les troubles du neuro-développement 2023 2027 - novembre 2023

### 1.4.2 Le nouvel agrément du DIME PHARE et son implantation sur le territoire

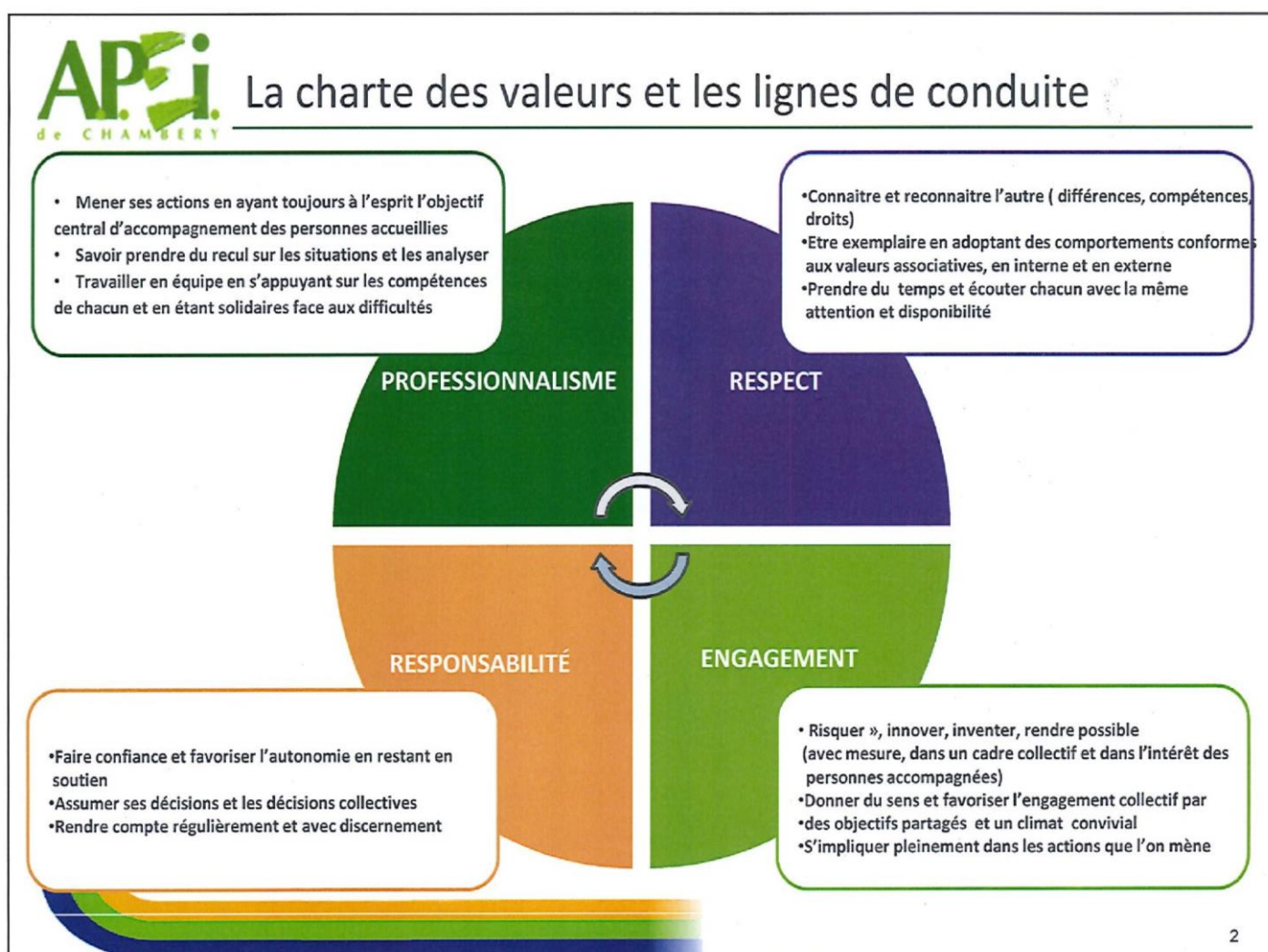
Le DIME PHARE accompagne entre 170 et 180 enfants par an, soit en accueil de jour ou hébergement, soit dans le milieu de vie de la personne.

Le nouvel agrément suivant l'arrêté N°2023 – 14-0441 du 4 juin 2024 a été réactualisé de 3 à 20 ans hors UEMA 0 à 6 ans. Il se compose ainsi :

- Accueil de jour TDI/TSA : 59 places
- Prestations en milieu ordinaire : 16 places TDI prévalent et 28 places TSA prévalent
- Hébergement complet internat : 22 places (TDI/TSA)
- Accueil de jour UEMA : 7 places

Concernant le PCPE, la convention stipule une file active de 50 situations par an.

L'évolution du fonctionnement en dispositif intégré implique un accompagnement au changement des équipes et des moyens supplémentaires de coordination et de coopération.



### 1.4.3 Les valeurs et principes d'intervention

Les valeurs socles s'appuient sur celles du projet associatif global : respect, responsabilité, professionnalisme et engagement.

Les valeurs se déclinent dans les approches, méthodes et pratiques professionnelles et sont au cœur de la qualité de l'accompagnement des personnes.

Les valeurs sont sous-jacentes aux principes d'intervention :

- Placer l'enfant comme acteur, lui donner la possibilité de faire des expériences, de faire des choix, de développer en lui son pouvoir d'agir dans un équilibre avec le devoir de protection. Ce principe de l'autodétermination est travaillé dès le plus jeune âge.
- Construire une collaboration avec les parents, en fonction de chaque situation familiale autour du projet de leur enfant : La coopération entre professionnels et parents nécessite au préalable de se connaître, de partager et de se reconnaître dans ses complémentarités et places respectives.
- Contribuer activement et de façon mesurée et adaptée au processus de l'école inclusive (donner accès à l'école, à toutes et à tous, dans des conditions favorables).
- Promouvoir la bientraitance entendue comme une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance.

Ces principes d'intervention sont formalisés dans les documents dits outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : :

- La charte des droits et des libertés remise à l'admission qui rappelle les droits fondamentaux des personnes (dont le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne),
- Le livret d'accueil du DIME PHARE réactualisé en 2023
- Le règlement de fonctionnement en version originale et en version adaptée,
- Le contrat de séjour,
- Le projet de dispositif co-construit avec les professionnels et les familles,
- La personne médiatrice,
- Les instances participatives ou de représentation des personnes accompagnées et de leur famille tel que le conseil de la vie sociale (CVS).
- 

Ces principes sont au cœur de la démarche qualité.

#### 1.4.4 La démarche qualité

##### **Une démarche d'amélioration continue**

Conformément aux dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM en conformité avec l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, le DIME PHARE s'inscrit dans la démarche d'autoévaluation et d'amélioration initiée par l'APEI de Chambéry pour l'ensemble de ses établissements et services.

L'autoévaluation porte en particulier sur :

- Le droit et la participation des usagers, la personnalisation des prestations,
- Le service dans son environnement,
- Le projet d'établissement ou de service et ses modalités de mise en œuvre,
- L'organisation de l'établissement ou du service.

La commission d'Amélioration continue (CAL) du DIME PHARE est composée de deux référents qualité (professionnels volontaires), de la directrice amélioration continue de l'association, d'un chef de service et de la directrice du DIME PHARE. Cette commission se réunit une fois par trimestre autour notamment du suivi des procédures internes ou de l'association et des axes d'amélioration.

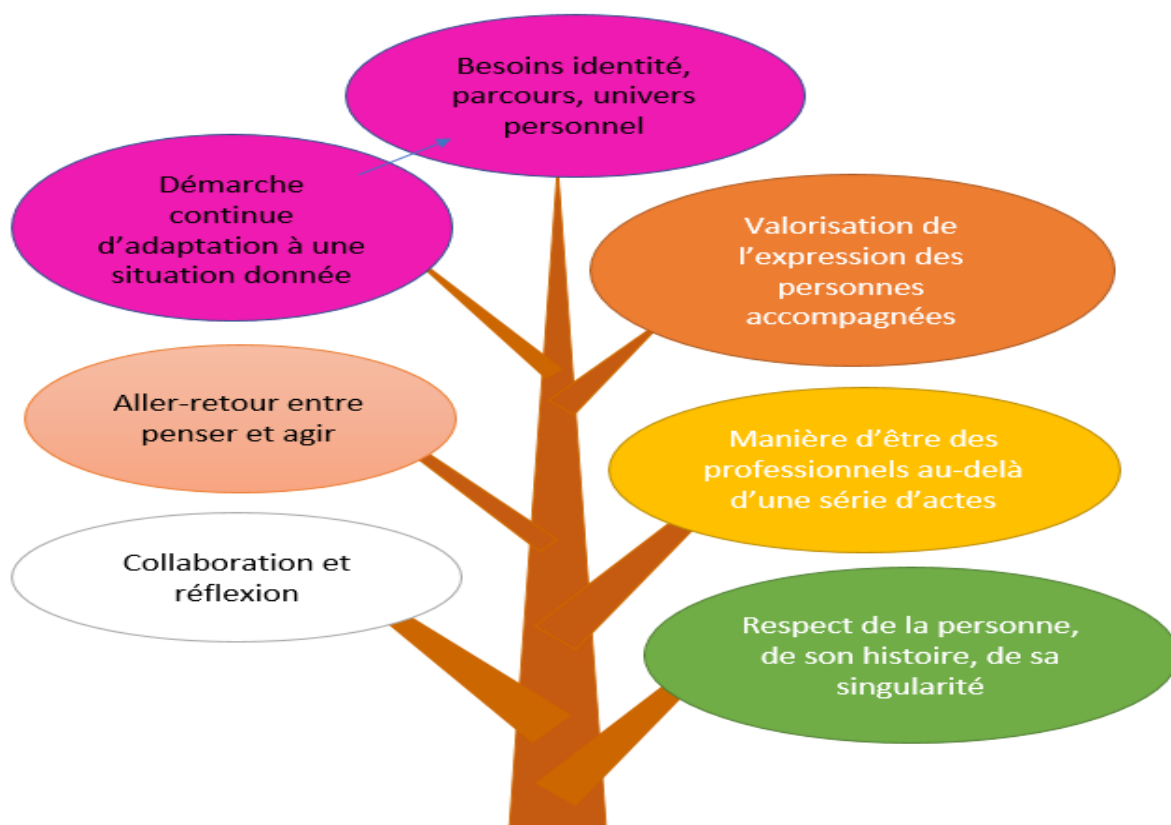
La procédure fiche évènements du DIME PHARE a été réactualisée en 2022. Elle s'appuie sur la démarche qualité de l'association et permet de tracer les évènements qui nécessitent un ajustement dans les pratiques professionnelles (à l'égard d'une personne, d'un professionnel, d'une pratique).

L'analyse des fiches est assurée par les référents qualité, complétée par des préconisations. Celles-ci sont validées par la directrice et donnent lieu si nécessaire à des fiches actions.

L'évaluation interne procédée en 2021 sur le DIME PHARE a donné différentes préconisations qui ont été prises en compte ces dernières années. Une évaluation externe du DIME PHARE est prévue au premier semestre 2025 avec le nouveau référentiel. Le plan d'action (partie 3.5) présente les différents axes d'amélioration.

### La promotion de la bientraitance :

La bientraitance se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation et d'une veille continue sur le climat institutionnel.



### La démarche de prévention de la maltraitance

La RBPP sur la prévention de la maltraitance (2012) précise la définition à savoir les situations de risque de maltraitance de la part de professionnels envers les jeunes accueillis. Cette thématique est travaillée avec les personnes accompagnées, les familles et les professionnels sous différentes formes.

La démarche de prévention de la maltraitance est partagée avec l'ensemble des acteurs de la vie institutionnelle (personnes accompagnées, parents, professionnels, partenaires). Elle s'appuie sur le constat que la personne vulnérable est plus sujette à être victime de maltraitance, dans les actes de tous les jours, à tout moment, dans une répétition que l'on ne voit plus, dans l'absence de recherche d'une solution.

La responsabilité de l'équipe cadre est de mettre en place un encadrement adapté pour assurer la sécurité et la continuité des accompagnements ainsi que d'assurer un traitement systématique des faits de maltraitance dès qu'ils en ont connaissance. L'équipe cadre veille de façon plus globale à entretenir un climat de confiance entretenant la parole autour des risques de maltraitance.

*La réactualisation du projet de dispositif a permis de clarifier les notions de maltraitance et d'échanger sur les points de vigilance afin de prévenir les violences physiques, psychologiques, les agressions d'ordre sexuel, des négligences répétées au niveau de l'accompagnement. Ces groupes de travail ont mis en avant l'importance de repérer les signaux (signaux faibles ou plus visibles) et de faire vivre cette culture de prévention de la maltraitance.*

Plus largement les actions de formation (notamment la formation sur la gestion des comportements problématiques) et de sensibilisation aux recommandations de bonnes pratiques permettent de travailler sur l'autodétermination adaptée, sur la responsabilisation et la « juste proximité » entre les professionnels et les personnes accompagnées et la contenance collective portée par chacun. Les espaces d'analyse de la pratique proposés à tous les professionnels du DIME PHARE sont essentiels pour une meilleure prise de conscience des postures adéquates.

*Les personnes accompagnées ont mis en avant la nécessité d'être mieux informées sur la loi et la justice via des cours d'instruction civique et morale ou d'interventions par un tiers sur des thématiques précises. Les groupes de paroles ont été préconisés pour l'expression de tous (communiquer régulièrement sur les outils de cadrage comme le règlement intérieur de l'APEI ou les règlements de fonctionnement, sensibiliser les professionnels sur l'autorité et le pouvoir qu'ils ont sur les personnes accompagnées, veiller aux postures professionnelles ajustées etc.).*

### **Une démarche active pour le développement durable**

En complément au décret tertiaire réglementaire (dont l'audit énergétique et le bilan carbone des structures appliqué par l'association), le DIME PHARE met en place des actions et projets afin de sensibiliser et responsabiliser les professionnels et les personnes accompagnées autour des bonnes pratiques (ateliers recyclage des matériaux, gestion des déchets, lutte contre le gaspillage, compostage, économies d'énergie dans l'utilisation des locaux, incitation à l'utilisation des mobilités douces et modes de transports différents comme le co voiturage, la location de voiture en autopartage type Citiz, l'utilisation du vélo etc.).

Dans cette optique, en partenariat avec l'ESAT le Nivolet, le DIME PHARE s'inscrit dans le projet de mobilité inclusive avec l'agence écomobilité de Chambéry (actions : étendre le projet CIVIBUS (Synchro) expérimenté dans le secteur adulte au secteur enfant, contribuer à la formation/information des chauffeurs de bus et sensibilisation des utilisateurs des transports en commun sur les attitudes à prendre au contact des personnes avec TSA et/ou TDI), formation à l'utilisation de l'application Synchro. Les actions sont présentées dans les fiches action du CPOM 2023 2027 de l'association.

## **1.5 Les principales missions du DIME PHARE**

### **1.5.1 Les missions d'accompagnement au sein de l'accueil de jour et d'hébergement**

### ➤ **Favoriser le développement harmonieux de la personne et ses compétences**

Répondre aux besoins singuliers des personnes qui relèvent du domaine de soins somatiques et psychiques, de l'autonomie et de la participation sociale dans les termes de la nomenclature de Serafin.PH.

Un large panel d'activités éducatives soutient l'apprentissage de l'autonomie pratique et la participation à la vie sociale. Le bien-être, l'ouverture à l'environnement et à l'autre, le développement de la confiance en soi, ainsi que l'acquisition de la capacité à se positionner dans ses choix sont autant un fruit qu'un objectif transversal des diverses propositions.

Les activités sont choisies et adaptées en fonction des projets personnalisés des personnes accompagnées. A titre d'exemple :

- Les activités se rapportant aux gestes de la vie quotidienne (hygiène, soins corporels, repas),
- Le travail à la table permettant de développer des compétences utiles à la scolarité, aux loisirs, à l'aisance dans les gestes quotidiens (motricité fine, stimulation cognitive, attention, concentration...),
- Les ateliers à finalité concrète : cuisine, bricolage, jardinage, les activités de loisirs,
- Les activités favorisant l'autonomie de déplacement : permis piéton, ASSR, bus, train,
- Les activités favorisant la socialisation et l'apprentissage des codes sociaux,
- Les activités sportives, culturelles et artistiques, avec des partenariats en milieu ordinaire (accompagnement en centre de loisirs, activités partagées, bibliothèque, ludothèque, expositions...),
- L'apprentissage des habiletés sociales, entendues comme la capacité à démontrer un comportement approprié dans une variété de contextes comme la maison, le milieu scolaire, le milieu de travail, les transports, les magasins, les lieux publics.... Des ateliers spécifiques complètent les occasions de s'entraîner offertes au fil des activités collectives et de socialisation.

**Le programme VISA** et sa charte a pour but de soutenir les personnes dans leur vie intime, affective et sexuelle tout au long du parcours au sein du DIME PHARE.

Des modules de 5 à 6 séances, animés par un binôme d'animateurs formés sont proposés à des petits groupes de jeunes présentant des similitudes d'âge et de préoccupations.

### ➤ **Soutenir le développement par les interventions thérapeutiques et veiller à la santé globale**

La modalité d'accompagnement d'accueil de jour sur le site dispose d'un plateau technique mutualisé composé d'un médecin psychiatre coordinateur des soins et d'un médecin généraliste, d'une infirmière, d'orthophonistes et de psychomotriciennes, d'une ergothérapeute et de psychologues.

L'équipe médicale (médecins , infirmière) assurent l'accès aux soins et les liens avec le médecin traitant de la famille ou les médecins spécialistes si nécessaire.

Les indications paramédicales sont validées par le médecin psychiatre.

Les paramédicaux assurent des interventions directes ou en soutien aux équipes éducatives et pédagogiques à partir de la spécificité de leur métier.

Les psychologues assurent la clinique dans la dimension d'évaluation et d'accompagnement. Elles assurent un soutien aux équipes éducatives et contribuent à la réflexion sur les projets. Le relai extérieur en CMP ou en libéral est indiqué dans certaines situations.

*Les besoins en suivi paramédical excédant les ressources en interne, il est parfois nécessaire d'avoir recours à des professionnels libéraux notamment des orthophonistes (sous réserve d'avoir l'autorisation de la caisse primaire assurance maladie pour cette dérogation).*

L'accueil de jour sur l'UEMA est décrit dans le projet de service en annexe.

➤ **Soutenir la scolarisation dans le milieu ordinaire ou dans le milieu adapté**

- **La scolarisation partagée :**

L'élève, conformément à son projet personnalisé de scolarisation, partage son temps de scolarisation entre l'établissement scolaire dont il dépend (dans un dispositif inclusif type ULIS ou non) et l'établissement médico-social (accueil de jour IME).

Selon les besoins, des élèves peuvent ainsi profiter d'une scolarisation partagée dans un objectif de socialisation avec ses pairs, de stimulation des compétences cognitives en milieu ordinaire et d'apprentissage de l'autonomie.

Cette modalité scolaire convient à certains élèves scolarisés en établissement scolaire à un moment donné de leur parcours de scolarisation.

De longue date, une scolarité partagée avec le lycée professionnel le Bocage a été mise en place pour les élèves espaces verts qui bénéficient aux côtés des lycéens des enseignements donnés. De même avec le collège Jean Mermoz à Barby à proximité du DIME PHARE, des élèves partagent leur temps entre le collège et l'accueil de jour du DIME PHARE.

- **La scolarisation au sein de l'unité d'enseignement sur site et externalisée :**

L'unité d'enseignement du DIME PHARE dispose de 5 classes, dont une externalisée, avec 3 enseignants à temps plein et d'une éducatrice scolaire à mi-temps détachés par l'Éducation Nationale. Les effectifs sont variables (de trois à huit élèves) suivant les profils des élèves. Le DIME PHARE finance un temps plein supplémentaire d'éducatrice scolaire pour renforcer ce dispositif et répondre au mieux à l'ensemble des besoins de scolarisation des élèves. Les deux éducatrices scolaires sont rattachées à un enseignant titulaire.

Deux enseignants en activités physiques adaptées et un professeur de musique complètent l'équipe pédagogique. L'éducation physique et sportive s'inscrit pleinement dans le projet de l'institution avec un référent identifié.

Plus globalement, l'équipe pédagogique s'inscrit au sein d'un travail d'équipe pluridisciplinaire au côté des équipes éducative, paramédicale et médicale afin de mieux répondre à la spécificité des besoins éducatifs et scolaires des élèves.

Sur site, les classes sont composées des élèves qui ont besoin de contenance et d'encadrement important et d'une adaptation des pédagogies en lien avec les ateliers éducatifs. Les missions de l'unité d'enseignement sont décrites dans le projet pédagogique réactualisé en 2024. L'effectif des classes varie entre 3 et 8 élève. Un professionnel du DIME peut se joindre à l'enseignant dans le cadre d'un projet spécifique. Le cas échéant, des accompagnements individuels ou en binôme peuvent être proposés à des élèves pour les préparer à intégrer une classe ou leur permettre d'acquérir des compétences scolaires malgré leurs difficultés relationnelles. Le but étant de tendre progressivement vers l'intégration classe qui demande les prérequis nécessaires.

Les Équipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) se déroulent soit sur le site du collège pour la classe externalisée soit sur le site du DIME PHARE. La grille Gévasco (grille d'évaluation des besoins des élèves) remplie par les enseignants, permet de suivre l'évolution des compétences, les modalités de scolarisation en fonction des besoins évolutifs et les attentes de l'élève et de sa famille.

Pour certains, l'équipe de professionnels en concertation avec la famille fait le choix de ne pas proposer de temps de scolarité à un moment donné du fait de la non pertinence par rapport au projet ou aux besoins des élèves.

Une majorité des élèves du DIME bénéficient de l'unité d'enseignement, en interne ou en externe : UEMA ou unité d'enseignement externalisée au collège Jean Mermoz. Celle-ci se situe au collège Jean



Mermoz à Barby. Elle est composée de 6 élèves et est intégrée dans la vie du collège (cantine, récréation, CDI). Les élèves pouvant bénéficier de cette modalité ont une certaine forme d'autonomie et de bonnes capacités relationnelles avec leurs pairs). L'enseignante est accompagnée par une éducatrice qui est en charge de faciliter les inclusions. Cette unité est décrite dans le projet pédagogique de l'UE.

*Le développement des scolarisations en interne à l'IME et en externe (dans le cadre de l'externalisation des classes et de la scolarisation partagée) implique des moyens supplémentaires en ressources humaines (d'enseignement, de coordination de l'UE, de suivi, de formation pour la scolarisation des personnes déficientes intellectuelles et/ou présentant un TSA). Les perspectives pour l'unité d'enseignement du DIME prévues ces cinq prochaines années (dont l'externalisation d'une classe sur l'école primaire) doivent s'accompagner d'un renforcement des moyens humains octroyés par l'Éducation Nationale, de l'identification d'un coordinateur du pôle pédagogique et d'un développement sensible du partenariat avec les écoles et les collèges.*

#### - **Les enseignements adaptés de formation préprofessionnelle**

Les professionnels de l'IMPRO intervenant sur les ateliers préprofessionnels ont pour mission de transmettre un savoir-être et savoir-faire professionnels, en vue de favoriser l'épanouissement personnel et l'insertion sociale par le travail de leurs élèves. Leur insertion sociale par le travail se fait en majorité en ESAT.

Les équipes ont le souci permanent d'adapter leur pédagogie et l'environnement de travail aux difficultés de leurs élèves afin de favoriser les apprentissages (utilisation d'outils d'éducation structurée, de communication alternative et adaptée). Le cas échéant, ils soutiennent l'élève à devenir autonome dans la gestion de ses outils de compensation.

Différents ateliers sont proposés : par exemple, la lingerie/Couture, la cuisine, l'horticulture et l'entretien des espaces verts, la sous-traitance, le recyclage). Plusieurs domaines sont travaillés au sein de ces ateliers : la connaissance d'un environnement de travail, les outils, le sens des tâches, les gestes fonctionnels, l'entraînement de la motricité fine, les capacités attentionnelles, la stabilité au poste de travail, les capacités à travailler en équipe, à suivre une chaîne, l'organisation du poste de travail, la planification des tâches, l'autonomie, la prise d'initiatives, la gestion des pauses, l'hygiène et la sécurité. Les élèves de l'IMPRO sont familiarisés peu à peu avec l'univers de l'ESAT, au travers d'ateliers délocalisés, de visites dites « d'approche », de cycle de stages pour une éventuelle admission. Certains sont soutenus dans une démarche d'auto-évaluation, par rapport aux critères de compétences du référentiel ESAT et des points de progression soulignés dans les bilans de stage.

Pour d'autres, l'orientation vers le Service d'accueil de jour sera plus appropriée à leurs besoins et/ou correspondra davantage à leurs attentes.

*La transformation des ESAT demandée par les politiques publiques implique une évolution dans les orientations proposées par le DIME PHARE pour les orientations ESAT ou Service d'accueil de jour. Cette évolution du cadre du travail adapté implique celle des pratiques professionnelles menée depuis quelques années (externalisation des ateliers, mise en place de stages, ouverture au monde du travail lors du duoday). Le DIME PHARE travaille étroitement avec les ESAT et SAJ du territoire afin de s'adapter aux transformations de l'offre et de continuer à proposer des orientations variées selon les besoins et les attentes du public accompagné.*

#### ➤ **Favoriser le vivre ensemble et l'inclusion sociale**

Cette mission s'inscrit directement dans le PAG de l'association : Promouvoir une société "incueillante" (à la fois inclusive et accueillante) en lien avec une des 3 orientations du projet associatif global (fiche CPOM 2023 2027). De par ses actions et projets dans le droit commun, le DIME PHARE contribue au changement de regards sur le handicap, soutient et mobilise les acteurs du droit commun.

Dans cette optique, de plus en plus d'ateliers éducatifs ont lieu dans le droit commun. De nombreux projets soutenus en grande partie par la commission KES ou par des associations et partenaires de proximité permettent cette ouverture au monde et facilitent les expériences nouvelles favorisant le pouvoir d'agir des personnes.

Dans cette optique, le DIME PHARE s'est engagé depuis quelques années à sensibiliser et à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs (contribue à la montée en compétences des animateurs, à faciliter les adaptations nécessaires suivant les besoins de l'enfant en lien avec les partenaires tels que la FOL.

### 1.5.2 Les missions d'interventions dans le milieu de vie de la personne type SESSAD

Cette modalité d'accompagnement répond directement aux objectifs du décret du 5 juillet 2024 : « ...permettre la réalisation du projet de vie dans une visée inclusive et dans toutes ses dimensions (accès à l'école, au périscolaire, aux sports, à la culture, préparer l'accès aux études supérieures, à l'insertion professionnelle ...) via un accompagnement et/ ou un appui médico-social (1) adapté et évolutif auprès de l'enfant, du jeune ou de son environnement (famille, communauté éducative, professionnels de droits commun...).

#### Les principales missions :

- Accompagner les personnes et leur famille dans leur milieu de vie à partir du projet personnalisé et soutenir leur pouvoir d'agir,
- Soutenir la scolarisation et l'inclusion sociale et professionnelle,
- Favoriser la participation sociale et l'application des droits en tant que citoyen,
- Apporter une aide aux aidants familiaux et professionnels,
- Informer et sensibiliser sur les troubles neurodéveloppementaux (TSA, TDI) et plus globalement sur les questions du handicap et les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap,
- Faciliter le partage de savoirs et d'expériences entre pairs,
- Assurer des missions d'appui ressources auprès de la communauté éducative, des acteurs de droit commun,

*...Les ESMS mettent à disposition leur expertise auprès de l'ensemble des acteurs de la vie de l'enfant pour faciliter les parcours et la réalisation du projet de vie. La fonction appui-ressources des ESMS permet d'apporter une réponse à tous les acteurs intervenant en proximité des lieux de vie de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte et concerne toutes les dimensions (école, périscolaire, activités sportives ou de loisirs, mission locale...). Elle peut prendre la forme de formation/sensibilisation des professionnels ou de conseils sur une situation individuelle nécessitant un avis distancié et spécialisé. La fonction appui-ressources permet de faciliter la gradation des réponses et vise également à renforcer la coopération territoriale... » décret du 5 juillet 2024*

*Le DIME PHARE a développé sa fonction appui-ressources depuis de nombreuses années via ses missions et s'engage à développer ses actions dans le cadre des 50 000 solutions en proposant des dispositifs innovants tel que le projet « équipe mobile en résidence ».*

*Le DIME PHARE a une veille constante sur la diversification des réponses à partir de la transformation de l'offre et des besoins identifiés non satisfaits constatés à partir des listes d'attente et des situations en rupture de parcours (notamment pour les élèves âgés de 3 – 8 ans).*

### 1.5.3 Les missions d'accompagnement dans les transitions

Le pôle transitions se caractérise par informer, préparer, expérimenter. Il a été mis en place suite au constat depuis de nombreuses années des difficultés pour les personnes accompagnées et leur famille dans les périodes de transitions et les besoins de renfort qui s'y rattachent.

Les principales missions sont :

- De fluidifier le parcours de la personne accompagnée lors des changements notoires qui demandent un accompagnement renforcé,
- De développer la collaboration entre les différents acteurs et le réseau de partenaires de l'ensemble du territoire,
- De proposer des expérimentations en vue d'affiner le projet d'orientation et de favoriser l'autodétermination de la personne,
- D'accompagner la personne et ses parents lors des étapes du parcours, notamment lors de la préparation de la sortie et de l'intégration vers le secteur adulte.

### 1.5.4 Les missions d'accompagnement dans le pôle situations complexes

Les principales missions externes type PCPE sont :

- Co-construire des solutions d'accompagnement avec les représentants légaux et les partenaires de réseau,
- Coordonner le parcours de la personne accompagnée avec les acteurs concernés,
- Intervenir en soutien psychoéducatif pour favoriser le maintien ou la réintégration dans les établissements scolaires ou structures médico-sociales.

Les principales missions en interne sont de mettre à disposition des ressources humaines supplémentaires dans un contexte critique et pour une période donnée, lorsque les besoins d'encadrement ou d'accompagnement de la personne excèdent les moyens institués de la structure.

## 1.6 Les moyens humains et matériels du DIME PHARE

### 1.6.1 Les moyens en ressources humaines : Organigramme RH, instances de régulation, formation et plan mobilité

ORGANIGRAMME RH-DIME-JANVIER 2024			ETP	Nombre salariés
AFFECTATIONS DIME ARS hors UEMA et PCPE	DIRECTION ENCADREMENT	CHEF DE SERVICE	2,8	3
		DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT	0,9	1
		<b>Sous-total</b>	<b>3,7</b>	<b>4</b>
	ADMINISTRATION GESTION	RELAIS RH	1	1
		SECRETAIRE	2,8	3
		<b>Sous-total</b>	<b>3,8</b>	<b>4</b>
	SERVICES GENERAUX	AGENT D'ENTRETIEN	1	1
		CHAUFFEUR ACCOMPAGNEUR	0,35	1
		SURVEILLANT DE NUIT	2,65	4
		<b>Sous-total</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
	SOCIO EDUCATIF	ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL	4,5	5
		ASSISTANT SOCIAL	1	2
		PSYCHOLOGUE	4,85	6
		EDUCATEUR SPECIALISE TECHNIQUE	1	1
		EDUCATEUR SPECIALISE	20,1	22
		MONITEUR EDUCATEUR	18,2	20
		POLE REMPLACEMENT AES CDI	2	2
		POLE REMPLACEMENT APH CDI transport	1	1
		CONSEILLERE INSERTION PROFESSIONNELLE	0,5	1
		<b>Sous-total</b>	<b>53,15</b>	<b>60</b>
	PARAMEDICAL	ERGOTHERAPEUTE	0,7	1
		INFIRMIER	1	1
		ORTHOPHONISTE	2,88	4
		PSYCHOMOTRICIEN	1,9	3
	<b>Sous-total</b>	<b>6,48</b>	<b>9</b>	
	MEDICAL	MEDECIN GENERALISTE	0,06	1
MEDECIN PSYCHIATRE		0,34	2	
<b>Sous-total</b>		<b>0,4</b>	<b>3</b>	
<b>Total DIME ARS</b>			<b>71,53</b>	<b>86</b>
AFFECTATION DIME PCPE	DIRECTION ENCADREMENT	DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT	0,05	
		<b>Sous-total</b>	<b>0,05</b>	<b>0</b>
	ADMINISTRATION GESTION	SECRETAIRE	0,1	
		COORDINATEUR POLE SITUATIONS COMPLEXES	1	1
		<b>Sous-total</b>	<b>1,1</b>	<b>1</b>
	SOCIO EDUCATIF	PSYCHOLOGUE	0,6	
		EDUCATEUR SPECIALISE PCPE	1,2	
		MONITEUR EDUCATEUR PCPE	1	1
		<b>Sous-total</b>	<b>2,8</b>	<b>1</b>
	PARAMEDICAL	ERGOTHERAPEUTE	0,1	
ORTHOPHONISTE		0,15		
<b>Sous-total</b>		<b>0,25</b>	<b>0</b>	
<b>Total DIME PCPE</b>			<b>4,2</b>	<b>2</b>
AFFECTATION UEMA	DIRECTION ENCADREMENT	CHEF DE SERVICE	0,2	
		DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT	0,05	
		<b>Sous-total</b>	<b>0,25</b>	<b>0</b>
	SOCIO EDUCATIF	PSYCHOLOGUE	0,4	
		EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	2	2
		MONITEUR EDUCATEUR	1,5	2
		<b>Sous-total</b>	<b>3,9</b>	<b>4</b>
	PARAMEDICAL	ORTHOPHONISTE	0,4	1
		<b>Sous-total</b>	<b>0,4</b>	<b>1</b>
	MEDICAL	MEDECIN PSYCHIATRE	0,01	
<b>Sous-total</b>		<b>0,01</b>	<b>0</b>	
<b>Total UEMA</b>			<b>4,56</b>	<b>5</b>
<b>TOTAL DIME</b>			<b>80,29</b>	<b>93</b>

*Il est prévu que chaque corps de métiers ait une fiche de missions suivant les modalités d'accompagnement (réactualisation prévue dans le plan d'actions 2024-2028).*

### **Un réseau de professionnel libéraux dans le cadre du PCPE :**

Le PCPE dispose d'un réseau de professionnels libéraux composé principalement d'éducateurs (de formation éducateur spécialisé, moniteur éducateur, accompagnant éducatif et social), mais aussi des professionnels du soin si nécessaire, dans le cadre de l'évaluation des besoins.

Les éducateurs libéraux interviennent le plus souvent à domicile à partir d'objectifs co-construits avec la famille et la psychologue du PCPE. Ces objectifs sont au service du remaillage du parcours ou de la prévention d'une rupture. Dans ce cadre, les éducateurs peuvent être amenés à accompagner la personne dans les structures médico-sociales. D'une manière générale, les éducateurs interviennent en moyenne entre deux et quatre heures par semaine (ou davantage pour des situations de rupture avérée).

### **Accompagnement et formation des professionnels :**

Outre l'intérêt évident qu'elle représente pour le professionnel, nous reconnaissons la formation comme un moyen privilégié de construire une culture commune. Nous priorisons les formations collectives et les retours d'expérience.

Les thématiques s'intègrent dans une réflexion institutionnelle d'ensemble et reflètent les besoins institutionnels suivant les accompagnements réalisés et l'évolution du paradigme

Le pôle facilite la formation plus spécifique des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire (comme la formation à la coordination de parcours, à la complexité de certains troubles, au partenariat parents professionnels, santé bucco-dentaire etc). Il assure également leur accompagnement par une analyse des pratiques pour tous les professionnels.

Les principales formations collectives s'orientent sur la CAA, les formations soutenant les interventions développementales, éducatives, comportementales et sur le travail selon le mode collaboratif (missions de coordination de projets, de travail avec la familles etc).

### **Les instances de régulation (réunions) :**

Les moyens de régulation permettent de donner à chaque professionnel les moyens de travailler dans de bonnes conditions, et à l'institution d'ajuster les pratiques professionnelles en fonction des besoins. Ils participent de manière essentielle au maintien des équilibres institutionnels.

L'équipe cadres veille tout particulièrement à la qualité de la contenance institutionnelle, reposant sur la sécurité apportée par un environnement bienveillant et cadré.

## Planning des réunions du DIME PHARE

Objet	Unités	Périodicité	Professionnels concernés
Réunions de service par équipe	SESSAD SAAGI	2/mois	Équipe globale
	SESSAD Trampoline	2/mois	Équipe globale
	UEMA	2/mois	Équipe globale
	IME	1/semaine	Par sous unité
Réunions cliniques	SESSAD SAAGI	1/semaine	Équipe globale
	SESSAD Trampoline	1/mois	Équipe globale
	UEMA	1/mois	Équipe globale
	IME	1/15 jours sur l'IMPRO	Par sous unité
Concertations pluri-professionnelles	DIME PHARE	1 par personne accompagnée/an	Professionnels concernés
Rencontres autour du projet personnalisé	DIME PHARE	1 par personne accompagnée/an	Personnes accompagnées, parents, professionnels
Réunions parents professionnels	DIME PHARE	2/an en début et fin d'année	professionnels et parents
Réunions de coordination des projets	IME le Bourget	Selon les besoins	Éducateurs spécialisés chefs de service
Réunion cadre	DIME PHARE	1/semaine	Équipe cadre
Groupe de travail projets institutionnels (CAA, Pass adultes...)	DIME PHARE	selon les besoins	Parents et professionnels
Réunions institutionnelles et réunions inter-équipes	DIME PHARE	5/an	Équipes pluridisciplinaires, direction
Réunions de préparation conseil de la vie sociale : CVS Réunions CVS	DIME PHARE	4/an 4/an	Personnes accompagnées et professionnels élus et enseignants, direction
Réunion droit d'expression des salariés	DIME PHARE	3/an	Professionnels
Réunions des représentants du personnel comité locaux risques psycho sociaux	DIME PHARE	5/an et à la demande	Professionnels élus, direction
Réunions CAL (commission amélioration continue)	DIME PHARE	1/mois et 1/trimestre avec la direction amélioration continue APEI	Référents qualité, direction amélioration continue de l'association, équipe cadre
Analyse des pratiques, supervision d'équipes	DIME PHARE	1 par cycle (6/7 semaines)	Toutes les équipes

*Les besoins de réunions et groupes de travail parents professionnels sont à ce jour non couverts sur l'accueil de jour dans le cadre des 35h (dont 10% de réunion et préparation organisés pour les éducateurs [soit 31h30 de face à face avec les enfants et 3h 30 de réunion et préparation] et 20% pour les paramédicaux) et qui génèrent du temps de récupération sur les temps d'accompagnement direct des personnes. Comme axe d'amélioration, il est demandé une demi-journée banalisée pour optimiser le travail interdisciplinaire et l'accompagnement des personnes.*

**Le plan mobilité des professionnels** est proposé chaque année au sein du DIME PHARE. Ces mouvements s'organisent prioritairement sur la base des professionnels intéressés pour changer de groupe ou d'établissement, ou sur proposition du responsable hiérarchique. Elle peut néanmoins être imposée selon nécessité de service.

Les demandes de mobilité sont encouragées lors des entretiens annuels et professionnels en interne ou dans le cadre de l'association (type « vis ma vie ») pour une période donnée.

Des mobilités externes, au DIME PHARE, peuvent être proposées au sein de l'association pour une période donnée suivant les opportunités au sein des structures.

## 1.6.2 Les moyens matériels et la logistique

### Les services généraux

Ils contribuent à assurer la qualité des accompagnements au sein du DIME en veillant notamment aux conditions d'accueil les plus favorables.

Plusieurs agents de service intérieurs assurent quotidiennement l'entretien des locaux du DIME PHARE. Ils sont sous la responsabilité hiérarchique du chef de service du site Granier rattaché à l'ESAT du Nivolet de l'APEI de Chambéry. Ce service met en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité appropriées à chaque unité, en lien avec les chefs de service du DIME PHARE.

Le linge des services du DIME est entretenu sur place par la lingère.

L'agent technique d'entretien s'occupe de l'entretien général des locaux, des espaces verts, du matériel et des véhicules.

En accueil du jour et en hébergement : le service restauration est assuré par un prestataire externe qui produit les repas sur place avec une attention portée à la qualité gustative et nutritionnelle des plats en lien avec la diététicienne de l'entreprise. Les régimes particuliers et les croyances religieuses sont respectés et donnent lieu à des adaptations si nécessaires.

Une commission restauration a lieu tous les trimestres pour veiller à la qualité des repas, à l'équilibre alimentaire et au bon fonctionnement du service.

A l'UEMA, la restauration est assurée par la mairie et les menus sont travaillés régulièrement avec le cuisinier pour répondre aux spécificités des jeunes élèves.

### Les transports

Les transports sont pris en charge par le DIME dans le cadre de l'accueil de jour et d'hébergement soit par un conventionnement de taxis, soit par des véhicules internes, sur des lieux de ramassage ou à domicile.

Pour les personnes maintenues au-delà de 20 ans au titre de l'amendement Creton, le DIME continue à assurer les transports avec une participation demandée aux usagers

*Les temps de transport font partie de l'accompagnement et ont des répercussions directes sur la qualité de la journée (matin et soir). L'accompagnement des chauffeurs est réalisé par des rencontres dans l'année autour de l'équilibre des tournées, des spécificités du public accompagné, de la gestion des comportements problématiques dans les véhicules le cas échéant. La réalité d'alternance de chauffeurs est un point de vigilance pour l'équipe cadre et demande une collaboration étroite entre les professionnels, les chauffeurs et les parents ainsi qu'une information régulière autour des profils des personnes accompagnées.*

## 2. L'accompagnement personnalisé

---

### 2.1 L'admission et le profil des personnes accompagnées :

#### 2.1.1 Le public accompagné

En accueil de jour (IME le Bourget) ou en hébergement, les personnes accompagnées présentent un TDI avec ou sans troubles associés. Une majorité présente un trouble du spectre de l'autisme. La caractéristique globale est la difficulté à s'adapter dans le milieu ordinaire et la nécessité pour un temps donné à bénéficier d'un cadre adapté propice à leur épanouissement et à leurs apprentissages.

Dans leur environnement (type SESSAD), les personnes accompagnées requièrent un étayage pour évoluer dans le milieu ordinaire. Le SESSAD SAAGI et UEMA accompagne des personnes avec un TSA avec ou sans troubles associés.

Le SESSAD Trampoline accompagne des personnes ayant un trouble du développement intellectuel avec ou sans troubles associés.

Le PCPE accompagne de façon transitoire des personnes avec un trouble du neuro développement en risque de rupture de parcours scolaire ou en rupture avérée.

#### 2.1.2 Les critères de priorisation :

La liste d'attente sur les différentes modalités d'accompagnement du DIME PHARE demande d'avoir des critères de priorisation. Dans le cadre du dispositif RAPT, la réponse accompagnée pour tous, le critère de l'urgence est pris en compte et peut supplanter le critère de l'antériorité en fonction de la situation afin d'éviter autant que possible la rupture de parcours.

Critères par ordre décroissant :

- L'antériorité de la demande (critère chronologique),
- L'adéquation (la capacité de l'établissement à répondre aux besoins de la personne),
- Le critère d'urgence (situation critique),
- L'existence d'une alternative (accompagnements déjà existants auprès de la personne).

Au-delà des critères, la précocité de l'accompagnement des personnes avec TSA est un enjeu pris en compte au sein du DIME PHARE autant que possible, via l'UEMA mais aussi par les accompagnements ambulatoires type SESSAD.

#### 2.1.3 La procédure d'admission et la contractualisation

La procédure d'admission est commune aux différentes modalités d'accompagnement du DIME avec cependant quelques variantes suivant les portes d'entrée :



## L'ADMISSION : VOTRE ENFANT INTÈGRE LE DIME

**1- N**otification d'orientation MDPH pour le DIME avec une porte d'entrée IME, SESSAD ou UEMA.

**2- P**remier contact avec le DIME : rencontre avec un professionnel de l'équipe cadre, présentation du projet de l'établissement ou de service, première évaluation de l'adéquation entre les besoins de la personne accompagnée et les modalités d'accompagnement possibles.

**3- D**emande officielle d'inscription sur la liste d'attente.

**4- P**rise de contact à l'initiative de la structure lorsque l'admission est possible.

**5-R**encontre d'admission : connaissance réciproque, précision des besoins, ressources et souhaits de la personne accompagnée et de ses parents (représentants légaux), organisation de l'accueil.

**6- S**ignature du Contrat de séjour, remise du livret d'accueil complété par le Charte des Droits et Libertés de la personne accompagnée, les coordonnées de la personne qualifiée, le règlement de fonctionnement et la présentation du Conseil de la vie sociale (CVS).

**7- C**o-construction du projet personnalisé dans les 6 mois.

### 2.1.4 La contractualisation et la durée de l'accompagnement:

Un contrat de séjour est proposé suivant les modalités d'accompagnements : accueil de jour/hébergement ou accompagnement ambulatoire type SESSAD.

Le projet personnalisé est co-construit avec la famille dans les 3 à 6 mois après l'admission et est réactualisé chaque année donne lieu à un avenant.

Concernant le PCPE, un contrat d'accompagnement est proposé sur une durée donnée (durée de 6 mois renouvelable avec la validation de la direction) ainsi qu'une convention avec les professionnels libéraux.

#### **La durée de l'accompagnement :**

Au niveau de l'accueil de jour hors UEMA, la durée d'accompagnement est stipulée dans la notification d'orientation de la MDPH. De façon récurrente, des renouvellements sont sollicités si la situation de l'enfant le nécessite jusqu'à ses 20 ans. Au-delà, les dispositions prévues par « l'amendement Creton » peuvent être mis en place si accord des parties.

L'UEMA accompagne les jeunes élèves âgés de trois à six ans. Une dérogation exceptionnelle au-delà de l'âge prévu demande une validation de la direction en fonction de la situation.

L'accompagnement en ambulatoire type SESSAD est basé sur des contrats de trois ans. Ces contrats peuvent être renouvelable par dérogation pour une période donnée notamment pour les plus jeunes, dérogation qui doit être validée par la direction en fonction de la situation.

Quelle que soit la durée d'accompagnement, la famille de chaque enfant ou la personne ayant atteint la majorité est libre de quitter à tout moment le service qui l'accompagne selon l'évolution de son projet et choix de vie.

Seul un manquement grave et sérieux au règlement de fonctionnement, ou une mise en danger réelle pourraient contraindre le dispositif à revoir l'accompagnement d'une personne dans l'attente de l'avis de la MDPH, seule autorité habilitée à mettre fin à un accompagnement.

La PCPE est par essence un dispositif transitoire, répondant en partie aux besoins des personnes accompagnées et de leur famille en attendant une solution pérenne plus adaptée. Il n'y a pas de notification pour le PCPE.

## LE PARCOURS DE VOTRE ENFANT ÉVOLUE AU SEIN DU DIME



**Constat d'inadéquation entre les modalités d'accompagnement** en cours dans le DIME et les besoins, ressources et souhaits de la personne accompagnée et de sa famille Ou risque avéré de rupture de parcours.



**Activation d'une Commission DIME** autour de la nécessité de réajuster les modalités d'accompagnement de la personne.



**Information à la MDPH** sur l'évolution des modalités d'accompagnement au sein du DIME, donnée par la structure.



**Signature d'un avenant** du Contrat de Séjour Co-construction d'un nouveau projet personnalisé



## 2.2 Les besoins des personnes accompagnées et offre de service

### 2.2.1 L'identification des besoins

Le DIME se base sur la nomenclature SERAFIN PH en adéquation avec les modalités d'accompagnement.

L'accompagnement de chaque personne est pensé comme un couplage entre le soutien au développement global, de la prise en compte des besoins de la personne, de ses ressources et de ses vulnérabilités d'une part et d'autre part de la mise en place des conditions favorables au développement du pouvoir d'agir permettant aux personnes de se positionner et prendre leur place de citoyen.

Le dispositif s'appuie sur le partenariat pour répondre aux besoins singuliers des personnes :

- Partenariat de proximité qui engage la personne accompagnée, ses parents et les professionnels,
- Partenariat du réseau avec les partenaires du droit commun (Éducation Nationale, centres de loisirs, secteur sanitaire et médico-social, protection de l'enfance et autres).

Cet accompagnement consiste à construire, au fil du temps, avec la personne concernée et son entourage, des réponses au plus près de ses besoins dans son parcours de vie.

Dans ce contexte, les besoins peuvent s'entendre en tant que besoins de compensation pour réduire l'écart en terme de santé, d'autonomie et de participation sociale entre les personnes dans la norme et celles en situation de handicap, par exemple : en matière d'accès à la santé, ou en lien avec l'entretien personnel, les relations et interactions, l'insertion sociale et professionnelle.

La recherche de l'individualisation, de l'inclusion et de l'évolutivité incite à la souplesse et au décroisement, et conduira à des partenariats de réseau le cas échéant.

Pour autant, cette notion de « besoins de compensation » sous-tendue par la logique de l'accès aux droits et à la citoyenneté, se doit d'être articulée avec celle de « *besoins fondamentaux* » de l'enfant et plus généralement de l'être humain (besoin d'identité, de sécurité, d'expérience, d'estime de soi).

### 2.2.2 L'évaluation des besoins par le PCPE

L'évaluation des besoins est réalisée communément par les équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) afin d'élaborer les plans personnalisés de compensation (PPC) à partir de l'évaluation de leur situation, de leurs besoins et de leur aspiration dans le cadre de leur projet de vie. L'équipe du PCPE procède également à un état des lieux dans les 3 mois après avoir été sollicité afin de préciser l'accompagnement de la personne.

Cet état des lieux reprend :

- Le contexte (situation familiale, la scolarisation, la santé, les différents partenaires, les loisirs et les centres d'intérêts),
- L'éventuelle évaluation fonctionnelle faite par la MDPH,
- Les besoins et les attentes exprimés par la personne accompagnée et sa famille,
- Les bilans réalisés par les autres partenaires (cf. la grille Gévasco, bilans paramédicaux...)

Il est complété par une évaluation des besoins prioritaires en matière de santé, d'autonomie et de participation à la vie sociale, réalisée par la coordinatrice et la psychologue.

L'intérêt de cet état des lieux permet de mettre en place rapidement les prestations en réponse aux besoins priorités, et réajuster si nécessaire au fur et à mesure de l'accompagnement les axes de travail. Cette approche demande de travailler davantage avec les différents acteurs concernés par le parcours de l'enfant (sociaux, médico-sociaux et sanitaires) et permet ainsi une meilleure coopération entre chaque professionnel.

## 2.3 Les différentes modalités d'accompagnement

Les modalités d'accompagnements répondent aux besoins identifiés décrits dans la nomenclature des besoins et des prestations Serafin.PH : prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles (classification cl 2.1), prestations visant à promouvoir l'autonomie (cl 2.2) et la participation sociale des personnes (cl 2.3), prestations de coordination renforcée (cl 2.4) pour la cohérence du parcours.

### Les méthodes recommandées :

L'accompagnement s'appuie sur les approches éducative, développementale et comportementale lesquelles s'inspirent des méthodes TEACCH, ABA principalement.

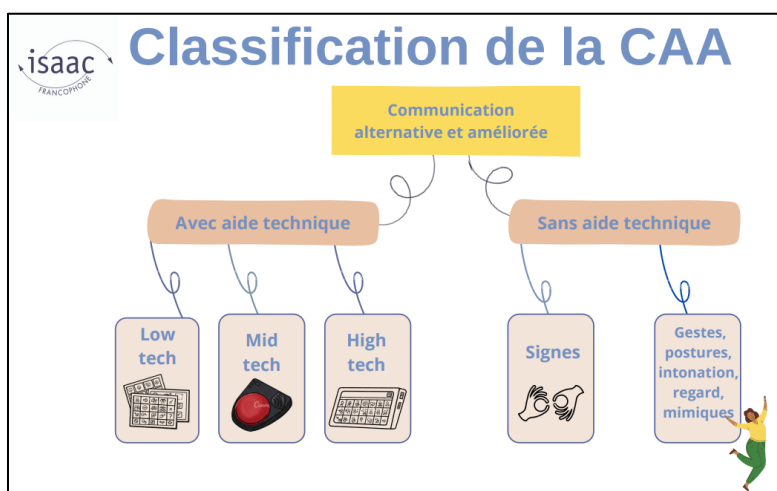
Ces 3 approches sont complémentaires.

- Approche éducative structurée pour favoriser la compréhension de l'environnement,
- Approche développementale centrée sur les compétences et émergences de l'enfant,
- Approche comportementale : analyse des comportements basée sur la motivation de l'enfant.

La gestion des comportements problèmes implique la mise en place d'analyses fonctionnelles (Observation et mise en place de protocoles).

Les outils s'inspirant de la communication alternative améliorée (CAA) ou de méthodes comme le PECS viennent faciliter l'apprentissage selon les besoins respectifs. Ils sont mis en place sur le DIME et sont suivis par les orthophonistes du dispositif.

La communication est dite "**alternative**" pour remplacer la parole absente et "**améliorée**" pour la soutenir. Elle regroupe l'ensemble des outils, des dispositifs et des stratégies qui permettent de communiquer autrement que par la parole.



Elle s'adresse à toutes les personnes ayant des besoins complexes en communication.

Les familles, les professionnels et tout l'entourage participent en aidant à trouver les outils adaptés et en les utilisant au quotidien, réel soutien de la compréhension et de l'expression.

Le fait de proposer plusieurs supports favorise le développement de la communication : signes, tableaux de communication, postures, expressions du visage, tablettes de communication. On parle de multimodalité.

« La CAA doit être fonctionnelle pour accompagner la personne tout au long de sa vie et lui permettre de dire ce qu'elle veut, où elle veut, quand elle veut, comme elle veut et avec qui elle veut. Elle favorise le niveau social de la personne. » *Light and Drager, 2010.*

La CAA est une des conditions essentielles pour favoriser l'autodétermination et le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap.

### 2.3.1 L'accueil de jour sur le site du DIME PHARE ou à l'UEMA :

#### **Sur le site du DIME PHARE :**

Chaque enfant a un « groupe d'accueil » qu'il rejoint, dans un espace dédié, à son arrivée chaque jour, puis après l'activité du matin pour le repas et la pause méridienne, et enfin après l'activité de l'après-midi avant son départ pour l'internat ou le domicile.

Le groupe d'accueil est un lieu-repère où se travaillent le maintien et le développement de compétences multiples telles que l'appartenance au groupe, le vivre-ensemble, la communication et la relation avec les pairs, mais aussi les gestes de la vie quotidienne (hygiène, repas etc.), le choix, la capacité à se positionner, la responsabilité.

Les critères d'orientation dans un groupe d'accueil sont multiples. L'appartenance au groupe d'accueil est déterminée selon le projet de la personne accompagnée et de la dynamique de groupe.

Le fonctionnement de l'UEMA est décrit dans son projet de service en annexe.

### 2.3.2 L'hébergement en internat éducatif de semaine

L'internat éducatif comporte 22 places en accueil séquentiel ou complet sur la semaine. Il est encadré par une équipe de six professionnels.

L'internat représente un lieu privilégié où la personne accompagnée va continuer, en fonction de son développement, à se construire par des apprentissages multiples tels que l'apprentissage des règles de vie collective, des règles d'hygiène, l'intégration des limites, l'acceptation et la reconnaissance des autres, la capacité à faire des choix etc.

Il comprend deux groupes : le groupe général (18 places) et le groupe spécifique (4 places) pour des personnes qui demandent un encadrement plus soutenu.

Groupe général : L'action éducative passe par un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, par un apprentissage des règles collectives, de la gestion du temps libre, de la socialisation, de la préparation à la vie adulte) La socialisation est travaillée par le biais de sorties (magasins, sorties culturelles et sportives, spectacles, cinéma, transport en commun). Chaque jeune participe aux tâches collectives en fonction de ses possibilités.

Une demi-journée est consacrée à la mise en place d'activités éducatives à thème.

Le groupe spécifique comprend 3 places d'accueil séquentiel de deux nuits et une place d'accueil de répit. L'accompagnement est renforcé ainsi que les techniques spécifiques.

La place d'accueil de répit accueille successivement 4 enfants ou adolescents pour une nuit hebdomadaire.

En accueil de jour et en hébergement, le contexte d'accueil en collectif est une opportunité de travailler l'ouverture à l'autre tout en créant un climat d'accompagnement sécurisant.

### 2.3.3 Les accompagnements en milieu ambulatoire

Les accompagnements en milieu ambulatoires sont assurés par les deux SESSAD qui s'inscrivent dans l'engagement de la stratégie nationale TND dont l'autisme et soutiennent le droit des personnes accompagnées à un parcours scolaire personnalisé de l'école maternelle au lycée autant que possible, suivant ses potentialités.

Les services type SESSAD interviennent dans les lieux de vie de la personne : au sein des établissements scolaires et professionnels, centres de loisirs et lieux de socialisation, au domicile.

Ils s'appuient sur un plateau technique diversifié.

Le secteur géographique d'intervention pour les SESSAD est délimité par la Communautés de communes de Chambéry et d'Aix les Bains, l'avant-pays savoyard, Chautagne, Bauges, et Combe de Savoie jusqu'à Montmélian (limite d'intervention fixée à 40 mn maximum entre le lieu d'intervention et le service du service).

Le SESSAD TRAMPOLINE, créée il y a plus de 20 ans au sein des écoles est basé sur le site du DIME depuis 2021. Il accompagne 16 personnes âgées de 3 à 20 ans porteuses d'un trouble du développement intellectuel (TDI), avec ou sans troubles associés.

Le SESSAD SAAGI est fixé historiquement au sein du centre hospitalier spécialisé de Savoie à Bassens. Ce service est un service d'aide aux aidants. Voir projet de service en annexe.

Il accompagne 28 personnes âgées de 3 à 20 ans présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) avec ou sans trouble associé (Trouble du Développement Intellectuel ou autres)

Les missions sont multiples :

- Accompagner la personne et sa famille dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé,
- Soutenir le pouvoir d'agir des personnes et de leur famille,
- Soutenir l'inclusion scolaire et la participation sociale,
- Coordonner le parcours de la personne avec les différents partenaires,
- Informer et sensibiliser la personne à son handicap,
- Apporter une aide aux aidants familiaux et professionnels.

#### 2.3.4 Les accompagnements des situations complexes

**En interne** : les situations complexes impliquent d'ajuster l'accompagnement auprès des personnes concernées afin de trouver des réponses de façon réactive et adaptée à un moment donné.

*En absence de risque de rupture, une situation « difficile » au sein d'une même modalité d'accompagnement peut nécessiter un accompagnement renforcé ainsi qu'une implication de l'équipe pluridisciplinaire sans être qualifiée de situation complexe.*

**En externe type PCPE** : Ce service accompagne **de façon transitoire** des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, en rupture de parcours de scolarisation ou en risque avéré de l'être.

Le PCPE, à partir de l'état des lieux co-construit avec la famille, propose différentes modalités d'accompagnement :

- ➔ Des prestations éducatives auprès de la personne accompagnée.  
Les prestations individuelles sont réalisées par les éducateurs libéraux, à domicile ou dans un autre lieu en fonction des objectifs de travail (ex : immersion en ESMS).  
Les prestations collectives sont réalisées par les éducateurs libéraux (type « petits groupes PCPE ») ou par des professionnels partenaires (comme le projet Go Collège co-construit avec le dispositif ressources autismes).
- ➔ Des prestations liées à l'évaluation des besoins assurées soit par des professionnels internes au PCPE, soit par des professionnels partenaires, soit par des intervenants libéraux.
- ➔ Des missions de soutien auprès des aidants, essentiellement autour de l'orientation vers des relais partenaires ou autour de la parentalité.

Le PCPE est amené régulièrement à participer aux réunions de plan d'accompagnement global ou aux groupes opérationnels de synthèse afin de trouver des solutions d'accompagnement adaptées aux besoins spécifiques des personnes.

Plus globalement l'équipe du DIME PHARE participe depuis 2024 aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE) organisées par la MDPH autour des situations complexes en rupture de parcours.

La coordinatrice du PCPE peut être sollicitée sur des missions de coordination renforcée pour les situations le nécessitant.

### 2.3.5 L'accompagnement des transitions

Les principales transitions prises en compte sont les étapes clé de la petite enfance à l'enfance, de l'enfance à l'adolescence et l'accompagnement vers l'âge adulte avec la reconnaissance du statut de majeur.

De la petite enfance à l'enfance, les coopérations sont essentielles, principalement avec le CAMSP pour accompagner les familles dans l'évolution des modalités d'accompagnement et dans la continuité des soins déjà engagés. Les familles sont très sensibles à l'accueil dans toutes ses dimensions et demandent davantage de rencontres avec les professionnels au démarrage pour faciliter cette transition.

De l'enfance à l'adolescence, la transition entre l'école primaire ou le collège et l'accueil de jour demande également d'intégrer un nouveau cadre. Des transitions en scolarisation partagée peuvent faciliter cette étape, suivant les besoins des élèves.

Enfin l'accompagnement vers l'âge adulte et la transition vers une autre structure est un cap important pour les personnes accompagnées et leur famille, passant, selon leurs mots, d'un espace « protecteur » du secteur enfant vers « un autre monde », le monde adulte.

La majorité est une réalité juridique qui implique la cessation de l'autorité parentale et l'accès à l'ensemble des droits et devoirs du citoyen. La situation de handicap intellectuel oblige alors à la mise en place de mesures de protection juridique, pour représenter ou assister la personne.

L'investissement des transitions porte principalement sur :

- L'évolution des postures et pratiques professionnelles dans l'accompagnement des jeunes majeurs, selon les principes énoncés plus haut,
- Le développement des possibilités d'expériences de vie pratique et d'utilisation des ressources du droit commun, ainsi que de découverte du secteur spécialisé « adulte », notamment au travers de stages et d'activités partagées. La conseillère d'insertion professionnelle rattachée au DIME accompagne les personnes dans leur insertion professionnelle suivant leurs attentes et leurs compétences.
- Des propositions en direction des parents autour de thèmes liés à l'accompagnement d'un proche adulte en situation de handicap intellectuel : soirées d'informations ou visites d'établissements, avec échanges et rencontres de parents-témoins par exemple.
- Lorsque l'adolescent atteint la majorité, la réunion de projet personnalisé à laquelle il participe avec ses parents et les référents intègre explicitement la réflexion sur l'orientation, en fonction des ressources et des besoins du jeune et de la réalité de ce qu'offrent les établissements de la région.

L'assistance sociale accompagne les jeunes adultes dans les démarches administratives et dans la préparation à l'orientation des jeunes majeurs :

- A partir de 18 ans : demande d'une mesure de protection (tutelle, curatelle et habilitation familiale) et aide aux démarches
- A partir de 20 ans maintenus au titre de l'amendement Creton : constitution des dossiers en vue de leur maintien sur le DIME, et d'une orientation dans les établissements médico-sociaux du secteur adulte.
- Démarches avec la famille et le tuteur pour les inscriptions et les visites dans les établissements médico-sociaux du secteur adulte.

## 2.4 Un accompagnement personnalisé sous le mode collaboratif

### 2.4.1 le projet personnalisé dans une culture collaborative

La démarche du projet personnalisé (PP) vise à construire et maintenir les conditions permettant à chacun de se construire pour devenir progressivement un jeune majeur épanoui et affirmé, prêt pour sa future vie d'adulte.

Le PP s'élabore sous le mode collaboratif avec la personne et ses parents. Les parents émettent des vœux, leur enfant exprime des attentes.

Les professionnels (internes ou externes au dispositif ainsi que les partenaires) font part de leurs observations techniques.

Le PP définit des objectifs et moyens liés aux réalités présentes, tout ayant comme but la préparation de la personne à son avenir d'adulte. Ce projet regroupe les dimensions du développement, de l'épanouissement de la personnalité, et celles des apprentissages concrets.

Le projet personnalisé tend à prendre en compte autant que possible les besoins singuliers et spécifiques de la personne ainsi que les vœux parentaux dans la limite du cadre institutionnel (prise en compte du collectif, en terme de moyens humains et matériels). Il est parfois nécessaire de procéder à l'identification de priorités.

Le projet personnalisé s'appuie sur le pouvoir d'agir des personnes, leur capacité à choisir et à décider (cf groupe de travail sur la bientraitance et l'autodétermination, symbolisé par une montgolfière).



### **Les vents qui compliquent la réalisation de mes projets :**

- Je ne sais pas exprimer mes besoins et mes envies
- Décalage entre le rythme imposé et le rythme individuel
- Les dernières fois qui s'imposent à nous
- L'évolution des ESAT
- L'inclusion à tout prix peut être maltraitante
- Le manque de place en secteur adulte et enfant
- Le manque de moyens humains

### **Ce qui me freine :**

- Mon handicap
- Difficulté à adapter le milieu ordinaire à mes besoins
- Le manque de moyens humain et matériel
- Le manque de place en secteur adulte
- Le manque de continuité
- Le manque de moyens de communication

### **Ce qui me retient au sol :**

- L'absence d'adaptation
- Le manque de connaissance de mes difficultés par les autres
- L'absence d'environnement porteur (famille, stabilité du foyer, présence de la famille, réseau autour du jeune, ...)
- Les démarches (lenteur, complexité)
- Le manque de place, d'établissement, de moyens

### **Ce qui m'emmène avec moi dans la nacelle pour m'aider :**

- La famille, le lien avec la famille
- L'entourage
- Ma boîte à idées
- Des outils
- Des expériences positives à certains moments
- Le soutien et les encouragements

### **Flamme qui me donne envie, le courage :**

- Valorisation, encouragements, soutien de la famille et des professionnels
- Mon projet individualisé

### **Les vents qui m'aident à réaliser mes projets :**

- Assistante sociale
- Le milieu qui s'adapte à la personne
- Les professionnels qui gravitent autour de moi



## **2.4.2 Un projet personnalisé en tant que processus**

Le projet personnalisé est susceptible de se modifier au long de l'année, avec des points, des ajustements en fonction de l'évolution de la personne et de son environnement.

La réunion de projet rassemble la personne accompagnée et ses parents ainsi que les professionnels concernés.

A mesure que nous parvenons mieux à le comprendre, à mesure qu'il progresse dans sa capacité à participer, **le projet POUR l'enfant évolue vers un projet AVEC l'enfant.**

A la majorité, l'autorité parentale cesse. Le projet personnalisé devient alors **le projet DE la personne**, et prend une forme qui se rapproche de ce qui se vit en secteur adulte :

Les parents et les professionnels aident la personne à définir et mettre en œuvre ce qu'elle souhaite vivre en fonction des possibles.

Du côté de la personne accompagnée l'évolution du projet personnalisé suppose une appropriation progressive, un apprentissage dès que possible à exprimer ses souhaits, à faire des choix après en avoir mesuré les implications, à définir les moyens et étapes pour atteindre son but.

Du côté des professionnels, cette démarche invite à élargir le champ d'expériences des personnes accompagnées afin d'offrir un panel de choix effectifs, à soutenir l'affirmation de soi et la confiance en soi, à développer des outils favorisant l'expression et la prise de décision éclairée.

Cette logique implique d'aller au-delà de nos représentations des besoins de la personne, pour adopter une posture d'écoute de ses motivations ainsi qu'une posture de soutien dans les étapes de leur mise en œuvre, en fonction du possible. Elle exige de développer une attention aux signaux pouvant indiquer des préférences, des réticences ou des appétences émises par les personnes accompagnées ayant des capacités de communication réduites.

L'éducateur spécialisé, dans ses missions de coordination de projet, veille à la cohérence et à l'articulation de ce dernier. Il assure la transmission des observations, connaissances et outils d'accompagnement tout au long du parcours de la personne.

Il assure également une mission fonctionnelle d'organisation, au niveau des plannings d'activités et des emplois du temps.

Les chefs de service sont garants et pilotes des processus de projets (faisabilité, évaluation, contrôle)

### **La fonction du référent éducatif :**

Le référent de projet éducatif a la responsabilité partagée de la mise en œuvre du projet personnalisé. Il veille à sa cohérence, à son suivi et à son évaluation.

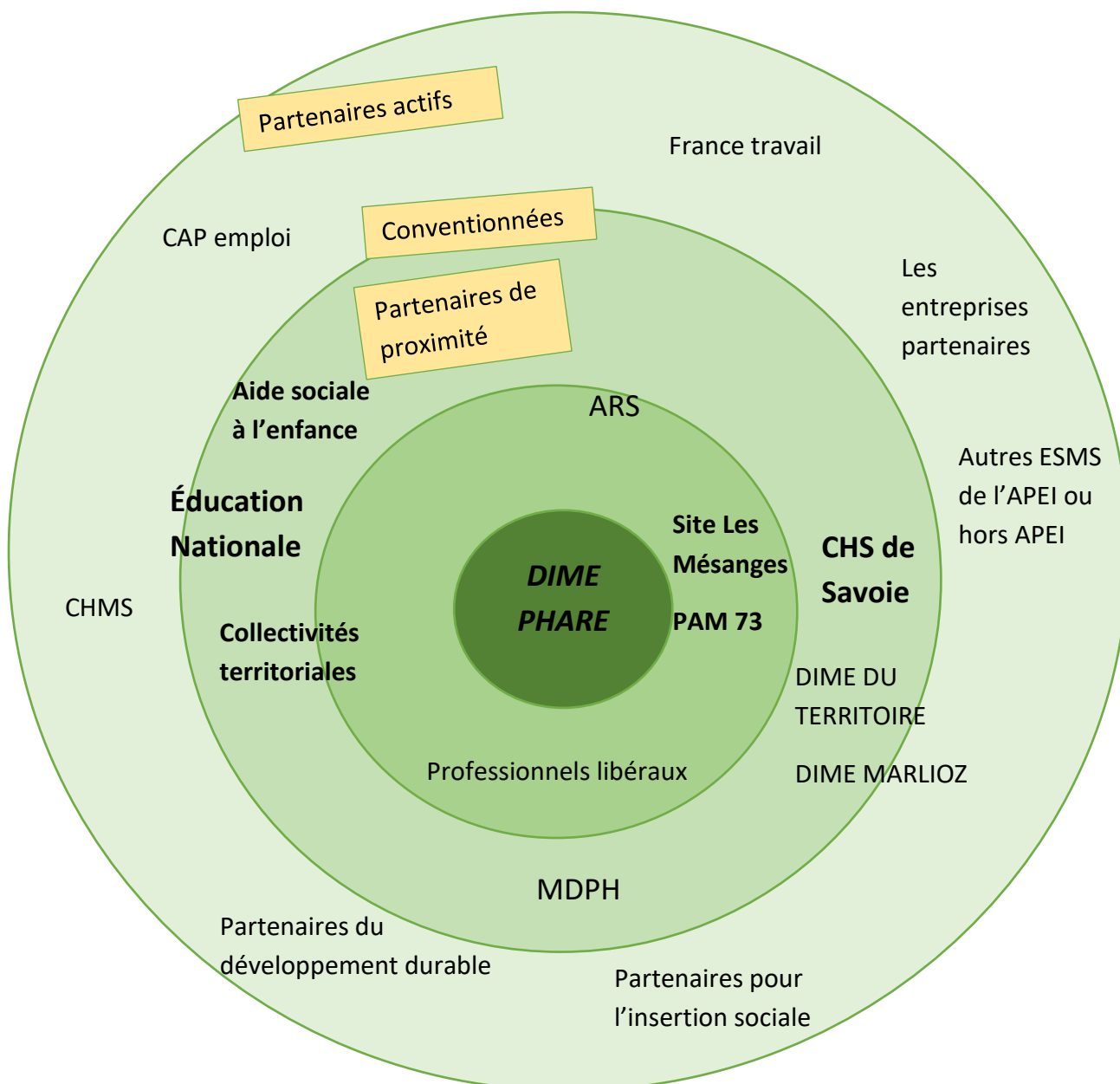
Le référent de projet éducatif reçoit, rassemble, et transmet les informations nécessaires. Il est l'interlocuteur privilégié et est une ressource pour les autres acteurs du projet.

Dans le cadre du projet personnalisé, le référent de projet éducatif récapitule les différents compte-rendus d'activités éducatives et visualise les objectifs et moyens proposés dans le nouveau projet.

### **La fonction de référent du quotidien :**

Les référents du quotidien peuvent être identifiés dans le cadre de l'hébergement. Ils sont responsables du bon déroulement des actes de la vie quotidienne, au service du bien-être des personnes accompagnées en lien avec leur projet personnalisé.

### 2.4.3 Le DIME PHARE / un système interactif et les modalités de coopération



Le DIME PHARE s'appuie sur un large réseau partenarial. Les modalités de coopération sont différentes suivant la nature du partenariat.

La MDPH de Savoie est un partenaire incontournable de fait, avec des modalités de coopération spécifiques autour des notifications et de la gestion des situations dites complexes.

L'ARS est l'autorité de contrôle et de tarification du secteur enfant. Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens est signé avec l'APEI de Chambéry pour 5 ans. Le DIME PHARE est issu d'une convention cadre qui définit les modalités de fonctionnement.

Le partenariat avec les autres structures est formalisé dans le cadre d'une convention signée entre le DIME PHARE et le partenaire concerné.

Ces partenariats viennent s'ajouter aux possibilités de mutualisation des ressources offertes par les partenaires de proximité associatif comme le site des Mésanges (ouvert 365 jours sur 365), la PAM (Plateforme des aidants multiservices), l'ESAT le Nivolet et les structures adultes de l'APEI de Chambéry ou hors association avec l'ensemble des DIME et en particulier le DIME de Marlioz de l'APEI d'Aix les Bains, les ESAT ou SAJ du territoire.

L'Éducation Nationale a une place privilégiée dans le réseau du dispositif dans le cadre notamment de l'accompagnement des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires (SESSAD), en scolarisation partagée ou en scolarité au sein de l'unité d'enseignement (cf projet pédagogique de l'unité d'enseignement issu d'une convention tripartite).

Dans le cadre de l'école inclusive, le DIME PHARE poursuit les formations croisées la participation des professionnels de l'éducation nationale et des professionnels médico-sociaux afin de croiser les regards et faire évoluer les représentations de chacun.

Un autre partenaire important est l'aide sociale à l'enfance qui concerne plusieurs personnes accompagnées par le DIME PHARE.

*Le partenariat avec l'ASE (Aide sociale à l'enfance) est à développer sachant que 10 % environ des enfants et adolescents à ce jour relèvent de l'aide sociale à l'enfance ou sont en risque de danger (situations qui peuvent être graves du fait de la vulnérabilité et des possibilités restreintes de communication des personnes que nous accompagnons).*

Les autres partenaires se déclinent dans les secteurs social, médico-social et sanitaire dont les principaux sont :

- Les dispositifs instituts médico-éducatifs du territoire dont les DIME Saint Réal, le DIME Alain Paquier ou le DIME Saint Louis Du Mont,
- Les collectivités territoriales, les mairies de Challes Les Eaux, de la Motte-Servolex et de Chambéry,
- L'équipe relais handicaps rares AURA etc.,
- Le CAMSP de Chambéry,
- Les établissements et services hospitaliers et de soins : Centre Hospitalier Métropole Savoie (dont services d'hospitalisation à domicile) etc.,
- Le réseau de praticiens médicaux et paramédicaux : infirmiers libéraux, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, psychologues,
- Les services d'aide à domicile : services relevant des collectivités territoriales, associations et entreprises d'aide à domicile, associations d'aide aux aidants (Bulle d'Air) etc.,
- Les structures sociales qui favorisent l'inclusion : Cap emploi, France travail, ou partenaires associatifs prônant l'inclusion et la culture pour tous comme Zicomatic,
- Les partenaires associatifs du développement durable et de la culture : (agence Ecomobilité, Citiz),
- Les entreprises partenaires comme la société ALPHI, la ferme de la Thuile ou SUPER U.

Ainsi que tous les partenaires qui contribuent directement ou indirectement à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

### 3. LES PERSPECTIVES à court, moyen et long terme

---

Les perspectives entrent pleinement dans le cadre du décret du 6 juillet 2024 concernant les missions des dispositifs intégrés :

#### 3.1 Développer les projets inclusifs de scolarisation :

Plusieurs axes à court et moyen terme sont prévus pour couvrir les besoins identifiés dont les principaux sont :

- Développer des actions et projets de scolarisation inclusive :
  - Sur la tranche d'âge 3/8 ans (type SESSAD renforcé ou équipe mobile),
  - Sur la tranche d'âge 6 – 12 ans (projet d'externaliser une classe à l'école élémentaire de Challes les Eaux ou de mettre un place un dispositif inclusif scolaire suivant les besoins dans le cadre notamment du plan des 50 000 solutions.)
- Renforcer les moyens en ressources humaines de l'unité d'enseignement du DIME PHARE afin de proposer davantage de temps de classes en interne et en externe,
- Inscrire l'UEMA dans le projet de l'école maternelle le Picolet et diversifier les projets inclusifs,
- Développer les missions appui ressources du DIME PHARE et les actions de sensibilisation des TND,
- Mettre en place un dispositif articulé avec les crèches et haltes garderies pour mieux accompagner la petite enfance, en lien avec le CAMSP de Chambéry.

#### 3.2 Développer le panel des modalités d'accompagnement

Les modalités d'accompagnement évoluent en fonction des besoins et attentes et sont expérimentées avant d'être proposées à une plus grande échelle.

- Développer les ateliers type « A la PAGE », Parents Acteurs de la Guidance de leur Enfant et les généraliser au sein du DIME PHARE (groupe animé par des psychologues du SESSAD SAAGI, proposé aux parents et beaux-parents de personnes nouvellement arrivés).
- Proposer des accompagnements spécifiques : accompagnements des compétences en communication sociale proposés par le SESSAD SAAGI en lien avec les dispositifs de petite enfance pour des jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans.
- Développer les ateliers de pair-aidance à l'instar du groupe PASS Adultes mis en place au sein du DIME en 2023, porté par plusieurs parents et professionnels autour des orientations vers les FAM ET MAS.

#### 3.3 Renforcer la culture collaborative au sein du DIME PHARE

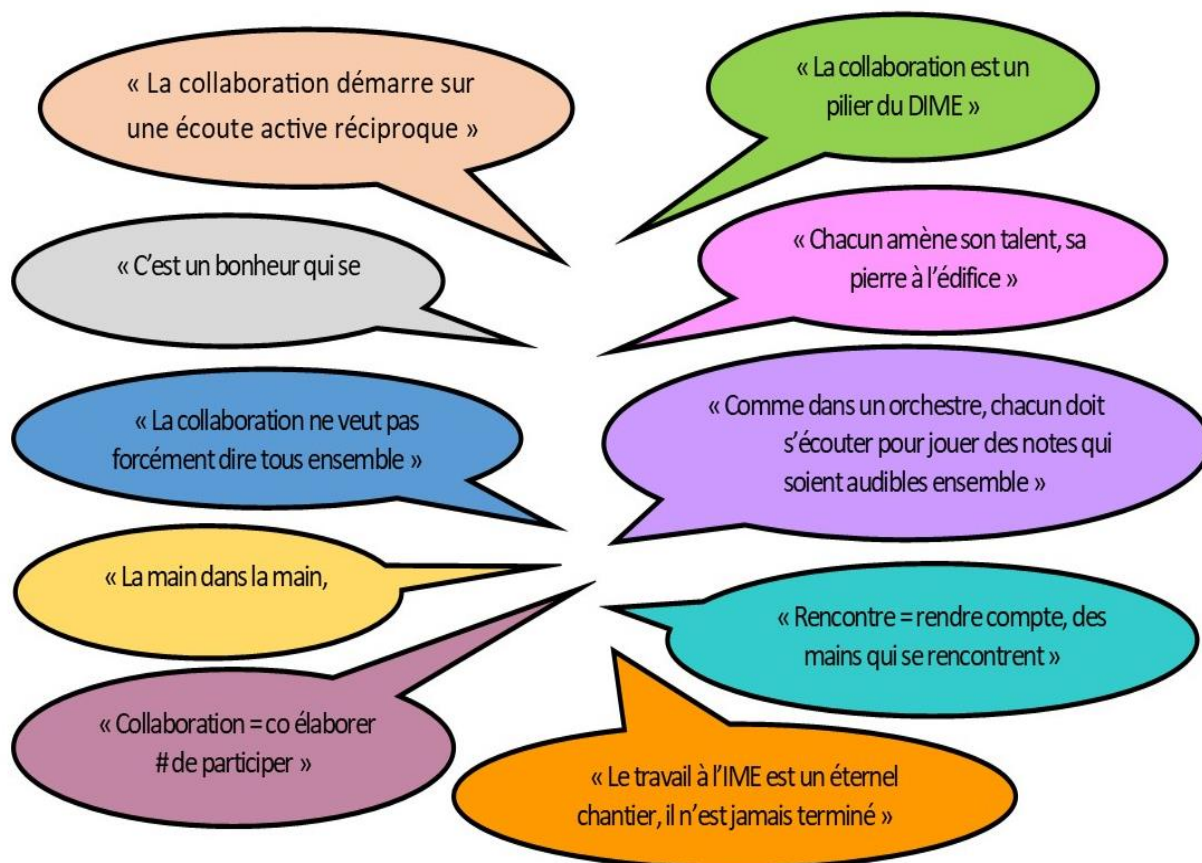
La culture institutionnelle autour du mode collaboratif se développe au fur et à mesure des expériences vécues avec les personnes accompagnées et leur famille. Elle sous-tend des supports mis en avant par le groupe de travail parents professionnels sur la communication et sur la culture collaborative, comme par exemple les outils de collaboration en lien avec les outils de communication (tablette, cahiers etc). La recherche de discernement dans les outils mis en place doit être questionnée régulièrement et passe par des rencontres avec les personnes concernées.

Les principales préconisations issues de ce groupe de travail, sont diverses :

- « Davantage de temps et augmentation de la fréquence des rencontres »
- « Du temps d'élaboration commun »
- « Doubler les équipes avec un représentant de chaque profession »

- « Avoir plus de guidance pour remplir les attentes ou besoins des personnes lors du premier projet »
- « Remplir ensemble la note évolutive, intérêt de faire vivre la collaboration à partir des deux documents professionnel et parents »
- « Mieux communiquer sur les possibles, d’être guidé ou non, et avoir le choix du guide »
- « Accentuer sur la formation et l’usage des outils numériques »
- « Transmettre le mode collaboratif au secteur adulte ».

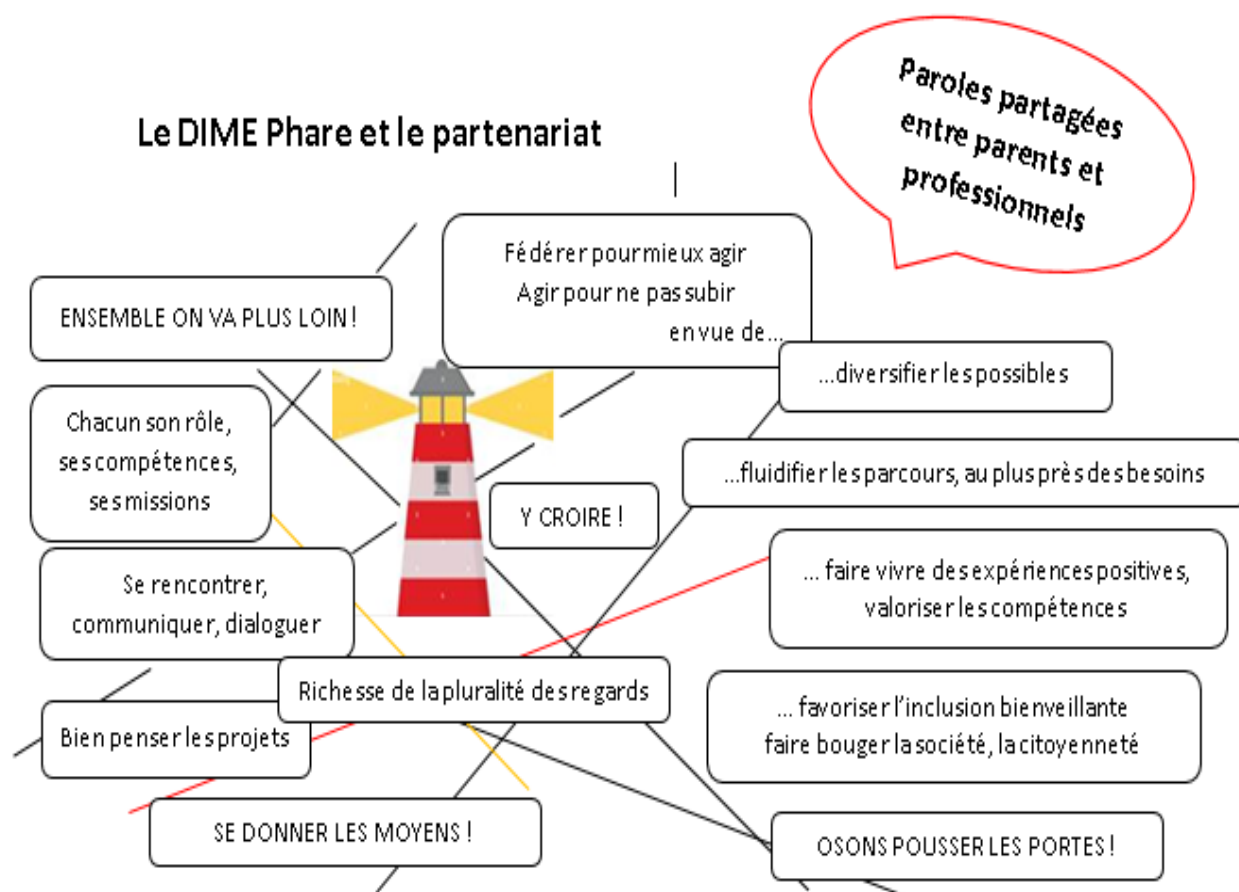
## Paroles des parents et professionnels



### 3.4 Développer les coopérations inter-institutionnelles et inter-opérateurs

Le décret du 5 juillet 2024 rappelle l'importance d'un partenariat élargi et des coopérations structurées avec l'ensemble des acteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux, éducatifs, associatifs, collectivités territoriales, services public ou autres organismes impliqués dans la réalisation du projet de vie des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap : *« Il s'agit notamment de mettre en œuvre des parcours de vie et de santé inclusifs, évolutifs, adaptés, modulaires et coordonnés pouvant impliquer une pluralité d'acteur ; faciliter l'intervention des équipes médico-sociales (ex. mise à disposition de locaux, ...) ; organiser l'appui ressources et le recours à l'expertise si nécessaire, y compris par une intervention directe auprès de l'élève accompagné par un ESMS fonctionnant en dispositif intégré...La formalisation de cette coopération et de ces partenariats se fait au moyen de conventions ».*

Le DIME PHARE possède un réseau conséquent sur lequel il s'appuie dans la recherche de solutions suivant les besoins des personnes. Il nécessite cependant à tracer davantage les multiples partenariats.



### 3.5 Le plan d'actions réactualisé

Objectifs	Actions	Qui	Échéance
<b>Réactualiser les outils et procédures en tenant compte de l'évolution des besoins</b>			
Réactualiser les outils de la loi 2002	A la suite du livret d'accueil du DIME PHARE, réactualiser le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour (version imagée et facile à lire et à comprendre) de l'ensemble des services ainsi que la charte VISA	Équipe cadre, orthophonistes	2025
RH : réactualiser l'ensemble des fiches de poste en fonction de la nouvelle organisation RH	Fiche de poste des ES (Éducateur Spécialisé) ME (Moniteur Éducateur) AES (Accompagnant Éducatif et Social) et CDS (chef de service) ainsi que les celles des paramédicaux et des surveillants de nuit, en lien avec les services support de l'association	Démarche participative avec tous les professionnels	2025
Mettre en place la procédure des effectifs présents sur le site du DIME PHARE	Mettre en place une procédure pour faciliter le recueil des effectifs et la gestion des repas (personnes accompagnées et professionnels) sur le site du DIME PHARE.	Secrétariat/ Équipe cadre	Juin 2025
<b>Développer le processus du projet personnalisé (PP°) sous le mode collaboratif</b>			
Développer la co-construction du PP sous le mode collaboratif	Communiquer sur le processus à l'ensemble des acteurs. Clarifier les responsabilités et les modalités de coordination. Poursuivre les actions de formation sur la mise en place du PP sous le mode collaboratif. Renforcer la guidance parentale sur la première rencontre projet.	Personnes accompagnées, familles et Professionnels	2023-2026
<b>Faciliter et développer la scolarisation dans les établissements scolaires (scolarisation partagée, modalités d'accompagnement renforcé dans le milieu de vie ordinaire)</b>			
Développer la scolarisation partagée avec les établissements scolaires	Communiquer sur les possibilités de scolarisation partagée auprès des partenaires et des familles	Équipe cadre	2023-2026
Identifier et développer les missions de coordination du l'unité d'enseignement	Désigner un coordinateur de l'unité d'enseignement, validé par l'éducation nationale (titulaire du CAPEI) Mettre en pratique les missions du coordinateur.		Rentrée 2024 et 2025

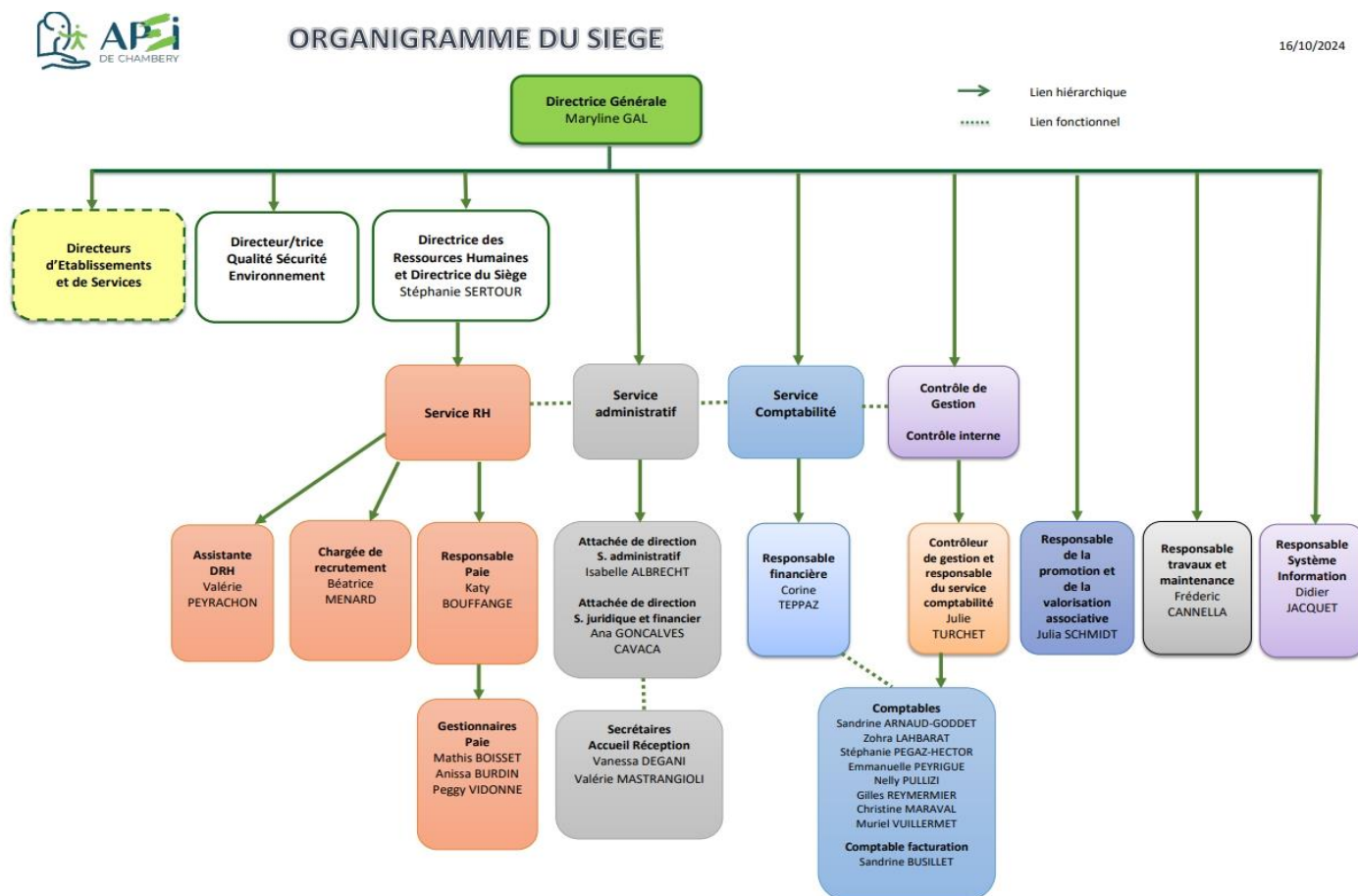


Mettre en place une classe externalisée ou autre dispositif inclusif au sein de l'école primaire de Challes-les-Eaux	Définir les modalités d'accueil en lien avec les acteurs de l'éducation nationale.	Enseignants, Équipe de direction de l'école et du DIME	2025-2027
Optimiser le fonctionnement de l'unité d'enseignement externalisée au collège Jean Mermoz	Mettre en place des modalités de transport adaptées pour faciliter l'accueil des élèves concernés par l'unité d'enseignement externalisée au collège Jean Mermoz.	Équipe cadre du DIME et familles	2025-2026
Proposer des accompagnements renforcés dans le milieu de vie pour les élèves âgés de 3 à 8 ans (type SESSAD renforcé)	Présenter les besoins à l'ARS à partir des constats de rupture de parcours de scolarisation. Proposer des dispositifs innovants dans le cadre des 50 000 solutions pour faciliter l'école inclusive. Conventionner avec l'école primaire de Challes les Eaux pour utiliser les locaux proposés au sein de l'école primaire.	ARS, DIME PHARE	2024-2026
<b>Diversifier les réponses apportées aux besoins évolutifs des personnes accompagnées en conformité avec les politiques publiques</b>			
Développer la fonction de coordination de projets, d'équipe et de parcours	Poursuivre la formation des éducateurs spécialisés et l'expérimentation sur l'ensemble des unités du DIME PHARE	Éducateur spécialisé	2025-2027
Développer les modalités d'accompagnement du PCPE au regard des besoins identifiés	Développer le réseau des professionnels libéraux Développer les accompagnements en petit collectif	Professionnels du PCPE Équipe de direction	2023-2026
Développer la communication sur les modalités et perspectives de dispositif intégré auprès des différents acteurs	Établir un plan de communication interne et externe Communiquer sur l'UEMA auprès des différents acteurs de l'éducation nationale et de la MDPH	Équipe cadre du DIME PHARE	2024 Juillet 2025
<b>Développer la démarche d'amélioration continue et la communication</b>			
Dans le cadre du DUI, dossier unique de l'utilisateur et du changement de logiciel, accompagner les professionnels sur la formation et l'utilisation et développer l'utilisation de l'information numérique.	Mettre en place des groupes de travail avec formation continue et optimisation de l'utilisation (information sur le paramétrage) Mettre en place un comité de suivi avec l'ensemble des acteurs concernés sur le développement de l'utilisation du logiciel	Équipe cadre et professionnels en lien avec les services supports + intervenant logiciel	2026

Développer les modalités de communication entre les parents et les professionnels pour une meilleure transmission des informations	Étudier la mise en place d'un logiciel adapté, définir les modalités d'usage et préparer l'ensemble des équipes à son utilisation Développer la formation et l'utilisation des outils numériques pour une meilleure collaboration avec les parents	Groupe de travail de parents et professionnels déjà existant	2025
Favoriser la transmission d'informations et le travail d'élaboration au sein des équipes pluridisciplinaires pour améliorer l'accompagnement des enfants	Réorganiser les réunions pour développer et favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire Mettre en place un groupe de travail parents et professionnels autour de cette thématique et des réponses possibles pour un travail interdisciplinaire plus efficient.	Prof et familles Instances représentatives du personnel	2025-2026
Développer la culture de la prévention de la maltraitance sur le DIME PHARE :	Réactualiser la procédure de signalement d'actes de maltraitance et de gestion des événements indésirables. Mettre en place des ateliers parents professionnels pour identifier les signes et les risques de maltraitance. Communiquer auprès des personnes accompagnées sur les risques de maltraitance et les procédures existantes. Renforcer les enseignements d'instruction civique et morale (Loi, Justice) via le pôle pédagogique et les groupes de paroles Communiquer et sensibiliser les professionnels sur les moyens de repérage des risques de maltraitance. Communiquer sur les procédures et traitements systématiques des faits de maltraitance. Clarifier les conditions du plan mobilité des professionnels au sein du DIME PHARE et de l'association APEI de Chambéry.	Personnes accompagnées, parents et professionnels, équipe cadre Intervenant extérieur	2025-2026
Dans le cadre de l'amélioration continue, développer le suivi et les évaluations des projets et des dispositifs mis en place pour une meilleure lisibilité des impacts de ces actions sur la qualité de l'accompagnement de la personne et de sa famille.	Evaluer les impacts des dispositifs scolaires inclusifs (classe externalisée, UEMA, scolarisation partagée) sur les parcours scolaires et l'inclusion sociale des élèves concernés Evaluer l'impact des groupes parents professionnels sur les accompagnements Développer les enquêtes de satisfaction par projet	CAL Direction amélioration continue de l'APEI Parents et professionnels	2025 2026

# ANNEXES

## Annexe 1 : Organigramme de l'association APEI de Chambéry



## Annexe 2 : Fiches action :

Fiche action n°1 : Réactualiser le processus d'admission et la gestion de la liste d'attente au sein du DIME PHARE.

Fiche action 2 : Développer la synergie entre les services du DIME PHARE, la culture institutionnelle du dispositif intégré et la communication sur l'extérieur.

Fiche action n°3 : Mettre en place des modalités d'accompagnement pour les élèves âgés de 3 – 8 ans en rupture de parcours de scolarisation type SESSAD renforcé ou collectif PCPE.

Fiche action n°4 : Développer la scolarisation en milieu ordinaire via UEE ou scolarisation partagée ou autre dispositif de l'éducation nationale en tant que facilitateur de l'école inclusive.

Fiche action n°5 : Développer la culture collaborative avec les familles et au sein des pratiques professionnelles.

Fiche 6 : Améliorer le dossier unique de l'utilisateur numérique sur le DIME PHARE : Restructuration et optimisation de l'utilisation via le nouveau logiciel.

Fiche 7 : Développer la coopération et le conventionnement avec les partenaires.

**Fiche action n°1 : réactualiser le processus d'admission et la gestion de la liste d'attente au sein du DIME PHARE**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Optimiser la gestion de la liste d'attente sur le SESSAD SAAGI et sur l'IME le Bourget : accompagner, orienter, proposer, prioriser.</li> <li>⇒ Accompagner ou orienter autant que possible les situations critiques de la liste d'attente globale du DIME.</li> <li>⇒ Clarifier et communiquer sur le profil des élèves de l'UEMA auprès de la MDPH et enseignants référents.</li> <li>⇒ Communiquer sur les fonctionnements des services et de leur évolution au sein du DIME auprès de la MDPH pour faciliter les notifications et les évaluations.</li> <li>⇒ Fluidifier les parcours au sein du DIME notamment lors de la transition vers le secteur adulte.</li> </ul>
<b>Groupe projet</b>	Avec professionnels cadres et non cadres et parents
<b>Sous la responsabilité de</b>	Direction
<b>Personnes / services / organisation concernée</b>	<p>Les différentes équipes du DIME</p> <p>ARS</p> <p>MDPH</p>
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p>Rencontrer les partenaires de l'éducation nationale pour communiquer sur le profil des élèves de l'UEMA et sur les besoins d'orientation après l'UEMA</p> <p>Poursuivre la collaboration étroite avec la MDPH au niveau des situations complexes et des notifications.</p> <p>Informier, communiquer régulièrement avec l'ARS sur les besoins non satisfaits</p> <p>Développer les groupes parents professionnels sur les différentes orientations vers le secteur adulte</p> <p>A la demande des familles, réaliser une cartographie sur les dispositifs scolaires existants ainsi que sur les différents services d'accompagnement pour faciliter les orientations.</p>
<b>Échéancier</b>	En cours
<b>Indicateurs</b>	<p>Diminution des listes d'attente du DIME</p> <p>Nombre de situations critiques sur liste d'attente orientées sur un dispositif transitoire ou pérenne.</p> <p>Nombre de sorties par an vers le secteur adulte (par type d'établissements)</p>

**Fiche action n°2 : Développer la synergie entre les services du DIME  
PHARE, la culture institutionnelle du dispositif intégré et la  
communication sur le territoire**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Utiliser au mieux les ressources du DIME pour s'adapter aux besoins évolutifs des personnes accompagnées</li> <li>⇒ Adapter les modalités d'accompagnement aux besoins identifiés au sein du DIME</li> <li>⇒ Communiquer sur l'évolution des pratiques au sein du DIME auprès des partenaires</li> <li>⇒ Contribuer à l'analyse et aux recherches de solutions pour les situations dites complexes en lien avec la MDPH</li> </ul>
<b>Groupe projet</b>	Avec professionnels cadres et non cadres et parents
<b>Sous la responsabilité</b>	Équipe cadre
<b>Personnes / services / organisation concernée</b>	Tous les professionnels du DIME ARS MDPH
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	Réactualiser les différents outils : livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement, projet de dispositif Dans le cadre de la mutualisation, développer les instances et démarches communes au DIME : CVS, droit d'expression, journées de rentrée, formations Participation aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MDPH
<b>Échéancier</b>	2024 - 2025
<b>Indicateurs</b>	La réactualisation effective des outils de la loi 2002 Une meilleure connaissance du fonctionnement DIME auprès de nos partenaires de proximité. La mise en place d'un plan de communication interne et externe

**Fiche action n°3 : mettre en place des modalités d'accompagnement pour les élèves âgés de 3 – 8 ans en rupture ou en risque de rupture de parcours de scolarisation (type SESSAD renforcé, collectifs PCPE ou autre modalité)**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Faciliter une scolarisation adaptée pour les plus jeunes élèves avec des besoins spécifiques importants en rupture de parcours (avérée ou non).</li> <li>⇒ Contribuer au développement de l'école inclusive : proposer un dispositif innovant au sein d'une école, dans l'esprit d'une équipe mobile « à résidence » qui se déplacerait au fur et à mesure des années dans d'autres écoles en fonction des opportunités et des besoins.</li> <li>⇒ Contribuer aux diagnostics des élèves et faciliter leur orientation</li> <li>⇒ Adapter les pédagogies et outils pour les élèves à besoins spécifiques en développant une acculturation conjointe éducation nationale/secteur médico-social.</li> <li>⇒ Être appui et ressources pour les enseignants et autres aidants de l'école.</li> </ul>
<b>Groupe projet</b>	Professionnels et parents DIME et partenaire éducation nationale et ARS et MDPH
<b>Sous la responsabilité</b>	Direction en lien avec le médecin psychiatre
<b>Personnes / services / organisation concernée</b>	<p>Les partenaires de l'éducation nationale (enseignants, inspecteur ASH, directions d'établissement).</p> <p>L'ensemble des équipes accompagnant les plus jeunes : UEMA SESSAD et PCPE</p>
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p>Proposer des accompagnements renforcés en milieu de vie à l'autorité de contrôle</p> <p>Développer les partenariats avec les écoles en tant qu'appui ressources autour de la sensibilisation des troubles neuro-développementaux et des accompagnements spécifiques pour les élèves concernés.</p> <p>Travailler en amont les orientations post UEMA avec les acteurs de l'éducation nationale</p>
<b>Échéancier</b>	2025 - 2026
<b>Indicateurs</b>	<p>Diminution des ruptures de parcours de scolarisation pour les élèves âgés de 3 à 8 ans</p> <p>Diminution des ruptures de parcours après l'UEMA</p> <p>Augmentation des actions et conventions de partenariat avec les établissements scolaires</p>

## Fiche action n°4 : Développer la scolarisation en milieu ordinaire en tant que facilitateur de l'école inclusive

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mise en place d'une UEE ou autre dispositif à l'école primaire de Challes les EAUX pour les 6/13 ans.</li> <li>⇒ Acculturer les établissements scolaires partenaires via les accompagnements type SESSAD et projets communs pour faciliter l'inclusion des élèves à besoins spécifiques</li> <li>⇒ Renforcer l'implantation de l'UEMA sur le territoire, Élargir le portage de l'UEMA au DIME PHARE pour développer les mutualisations et les regards croisés</li> <li>⇒ Communiquer sur l'intérêt et les limites de la scolarisation en milieu ordinaire</li> <li>⇒ Mettre en place de nouvelles modalités d'accompagnement en fonction des besoins repérés (scolarisation partagée ou autres)</li> <li>⇒ Contribuer aux diagnostics des élèves et faciliter leur orientation</li> <li>⇒ Adapter les pédagogies et outils pour les élèves à besoins spécifiques en développant une acculturation conjointe éducation nationale/secteur médico-social.</li> <li>⇒ Être appui et ressources pour les enseignants et autres aidants des établissements scolaires.</li> </ul>
<b>Groupe projet</b>	Comité de suivi : acteurs de l'éducation nationale et du médico-social
<b>Sous la responsabilité</b>	Équipe de direction du DIME PHARE
<b>Personnes / services / organ. concernée</b>	Équipe pédagogique, équipes des SESSAD SAAGI et Trampoline et de l'UEMA, équipe cadre du DIME
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p>Demande d'un enseignant supplémentaire détaché par l'éducation nationale sur le DIME PHARE</p> <p>Développer les inclusions des élèves de l'UEMA, inscrire le projet de l'UEMA dans le projet de l'école maternelle;</p> <p>Travailler en amont sur les orientations pré et post UEMA avec les enseignants référents</p> <p>Evaluer les impacts des dispositifs scolaires inclusifs (UEMA, unité d'enseignement externalisée, scolarité partagée) sur les parcours des élèves.</p>
<b>Échéancier</b>	2023 - 2025
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de partenariats conventionnés avec les établissements scolaires</p> <p>Mise en place effective de dispositifs au sein des écoles (UEE primaire et autres dispositifs)</p> <p>Nombre de formations croisées éducation nationale/médico-social</p>

## Fiche action n°5 : développer la culture collaborative avec les familles et au sein des pratiques professionnelles

<b>Objectifs</b>	<p>Mettre en place et développer les ateliers ou espace de réflexion et formations parents professionnels.</p> <p>Accompagner davantage et de façon plus anticipée les parents dans leur questionnement sur le handicap et le parcours de leur enfant (notamment vers le secteur adulte).</p> <p>Développer les compétences des professionnels qui exercent des missions de coordination de projets et d'équipe.</p>
<b>Groupe projet</b>	Professionnels/parents/équipe cadre DIME
<b>Sous la responsabilité</b>	Équipe cadre du DIME PHARE
<b>Personnes / services / organ. concernée</b>	Personnes accompagnées, Professionnels/parents/équipe cadre DIME
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p>Développer les formations parents professionnels partagées</p> <p>Renforcer la formation des professionnels sur les missions de coordination de projets en co-construction avec les familles</p> <p>Communiquer les fondements de la culture collaborative au sein des instances</p> <p>Développer les collaborations entre chefs de service et les professionnels ayant des missions de coordination de projets.</p>
<b>Échéancier</b>	2023 - 2026
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de formations partagées avec les parents</p> <p>Enquête de satisfaction sur la communication et la collaboration entre parents et professionnels</p>



**Fiche action N°6 : Améliorer le Dossier unique de l'utilisateur numérique :  
Restructuration et optimisation via le nouveau logiciel**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Mise en conformité des dossiers résidents numériques pour un meilleur suivi du parcours de la personne</li> <li>⇒ Accompagner les professionnels sur le nouveau logiciel du dossier unique de l'utilisateur et développer son utilisation au plus grand nombre</li> <li>⇒ Faciliter le recueil des informations et la communication entre services</li> </ul>
<b>Groupe projet</b>	⇒ Équipe cadre DIME PHARE, Siège (fonctions supports), professionnels dont les médecins pour la partie soins.
<b>Sous la responsabilité de</b>	⇒ Direction
<b>Personnes / services / organisation concernée</b>	⇒ Tous les professionnels du DIME PHARE
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	Former et accompagner au changement de logiciel et à l'utilisation de la voie numérique pour la transmission des informations
<b>Échéancier</b>	⇒ Formation nouveau logiciel 2024 2026 pour une application en 2026
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de professionnels formés à l'utilisation du logiciel</p> <p>Augmentation de l'utilisation des fonctionnalités du logiciel</p>

**Fiche action N°7 : développer la coopération et le conventionnement avec les différents partenaires du DIME PHARE pour une meilleure inscription sur le territoire**

<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Formaliser les partenariats avec les établissements scolaires, les ESMS, les lieux de stage et autres dispositifs du droit commun pour mieux se faire connaître et renforcer le travail en réseau.</li> <li>⇒ Mieux se faire connaître dans le réseau des entreprises et les espaces publics (culture, citoyenneté, santé, sports et loisirs).</li> <li>⇒ Développer les actions partagées avec les partenaires afin de diversifier les expériences des personnes accompagnées et faciliter leur inclusion sociale.</li> </ul>
<b>Groupe projet</b>	Équipe cadre
<b>Sous la responsabilité de</b>	Direction du DIME PHARE
<b>Personnes / services / organisation concernée</b>	Équipes du DIME PHARE et partenaires
<b>Moyens à mettre en œuvre</b>	<p>Mettre en place ou réactualiser les conventions écrites pour chaque partenariat actif au sein du DIME PHARE</p> <p>Formaliser des conventions avec chaque établissement scolaire supposant des rencontres au préalable avec les équipes de direction.</p> <p>En lien avec l’APEI de Chambéry, participer et contribuer aux projets et actions dans l’espace publique ou le monde associatif pour une meilleure communication et inclusion des personnes</p>
<b>Échéancier</b>	2023 - 2025
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre de conventions avec les établissements scolaires et autres dispositifs de droit commun</p> <p>Nombre de personnes participant au « Duoday » ou stages dans les entreprises</p> <p>Nombre de projets innovants dans le droit commun.</p>

**Vous trouverez les projets de service du SESSAD SAAGI et de l’UEMA en complément aux annexes.**